

Les périls du ménage à trois

Par sa volonté de conclure le plus rapidement possible un accord de libre-échange avec ses voisins du Sud et du Nord, Washington fait preuve d'une hâte suspecte, écrit Cuauhtemoc Cardenas, leader de l'opposition mexicaine. Selon M. Cardenas, « un avenir fondé sur la seule libéralisation de l'économie ne saurait nous satisfaire, car il ne ferait qu'exacerber les vices du présent ».

Page B-10

La télévision américaine en difficulté

Envoyés spéciaux, liaisons par satellites et autres performances techniques ont déséquilibré les finances de la télévision américaine. Les dizaines de millions de dollars dépensés pour la couverture de la guerre du Golfe ont creusé des gouffres dans les finances des grands réseaux de télévision au point où les experts se demandent si l'un d'entre eux ne sera pas obligé de fermer son service d'information. CBS, la chaîne la plus fragile, vient d'annoncer la suppression de 400 emplois.

Page B-2

Air Canada mise sur les volatiles

Cossette vient de tirer une nouvelle campagne d'affichage pour Air Canada : 1200 panneaux exposés de St. John's à Vancouver à la grandeur du pays. La plus importante campagne du genre, assure-t-on. L'amusant — et l'intéressant — serait plutôt que dans le même temps qu'Air Canada sort ses volatiles, Canadien, lui, ouvre la cage d'un grand bétailier animalier sur les écrans de la télévision anglophone. Thème : la jungle, la jungle des aéroports, des transports aériens, etc. Une chronique de Jean-Pierre Nicaise.

Page B-3

Entre le risque et le subsidie

Hydro-Québec joue au banquier dans ses 13 contrats secrets, sans exiger de rémunération

Catherine Leconte

LES TARIFS qu'Hydro-Québec accorde à 13 entreprises énergivores constituent-ils une subvention déguisée ? Non, soutiennent la société d'État et le gouvernement québécois. Oui, soupçonnent les concurrents américains de ces entreprises.

Ce qui est certain, disent des analystes spécialisés, c'est qu'avec sa formule de tarification « à risques partagés », Hydro-Québec assume, sur une période de 25 ans, des risques financiers qui sont normalement pris par des institutions ad-hoc : marchés boursiers ou banques de développement.

Or, elle ne semble pas se donner beaucoup de marge de sécurité dans ses calculs prévisionnels. Et si son scénario ne se déroule pas comme prévu — un quart de siècle sans anicroche, c'est long ! — et qu'au bout du compte, elle s'avère perdante sur ces contrats, qui en fera les frais ? Ses autres clients, par le biais de hausses de tarifs, ou son actionnaire unique, l'État, ainsi privé de dividendes. Autrement dit, les Québécois.

Subventions ou pas subventions ? La controverse est née du secret qu'Hydro-Québec et ses gros clients industriels maintiennent obstinément sur ces fameux contrats de vente d'électricité « à partage de risques et des bénéfices ». La réponse définitive devra évidemment attendre la publication de ces contrats, toujours interdite au Québec du fait de l'injonction obtenue en Cour par les 13 bénéficiaires. Mais des informations globales fournies par Hydro-Québec sur cette formule de tarification, et des données financières que la société d'État est par ailleurs tenue de publier (bilan annuel, plan de développement, contrats de vente d'électricité à l'exportation, etc.), on peut déjà tirer quelques troublantes observations.

Observations de gros bon sens, d'abord. Hydro-Québec affirme que sur leur durée totale, les contrats secrets lui procureront des revenus équivalents à ceux qu'elle aurait réalisés en facturant l'électricité ainsi fournie au tarif habituel qu'elle applique à ses grands clients industriels, dit « tarif grande puissance » ou « tarif L ». D'où elle conclut qu'il ne s'agit pas de subventions.



La rivière Grande-Baleine.

PHOTO LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Mais si les entreprises qui ont signé ces contrats ne payaient pas moins cher que le tarif L, pourquoi auraient-elles choisi ce tarif à risques partagés ? fait remarquer Jean-Thomas Bernard, professeur au Département d'économie de l'Université Laval et directeur du GREEN (Groupe de recherche en économie de l'énergie). Et s'il est vrai que l'hydro-électricité est un don du Ciel au Québec dont il serait criminel de ne pas se servir pour attirer ici des industries étrangères, « si c'est un avantage comparatif, pourquoi faut-il leur vendre à des tarifs préférentiels ? », s'interroge Pierre Lamonde, professeur d'économie et chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Hydro-Québec explique que le tarif facturé à chaque entreprise fluctue en fonction des taux de change

(certains contrats étant libellés en dollars US) et surtout, des cours du produit que fabrique l'entreprise : quand l'aluminium ou le magnésium, dont les prix sont notoirement volatiles, se vendent mal, le prix de l'électricité d'Hydro-Québec baisse et inversement. De la sorte, Hydro-Québec partage les risques encourus par ses clients lorsque la conjoncture économique leur est défavorable, mais en retire, en contrepartie, des bénéfices plus élevés dans les périodes fastes.

Le pari est que sur la durée de vie totale de chaque contrat, et sur la durée totale du programme, les gains compenseront les pertes. L'ennui, c'est qu'à court terme, c'est de pertes qu'il s'agit : l'aluminium est actuellement à son plus bas à la Bourse des métaux de Londres, à 63 cents US, parce que de l'arrivée de nouvelles alumineries et la baisse de la

consommation ont engorgé le marché mondial. Des analystes financiers tels que Nesbitt Thonson Deacon ne voient pas de fin à ce marasme avant 1994.

Richard Aubry, chef de service du secteur mines et métallurgie aux marchés industriels d'Hydro-Québec, a d'ailleurs admis qu'il ne pouvait pas « garantir » qu'Hydro ne serait pas perdante, et qu'il faut se donner au moins cinq ans pour voir si les tendances prévues se dessinent effectivement, ou pas. Pour 1991, Hydro prévoit d'ores et déjà que le programme se traduira par un manque à gagner de quelque 125 millions \$.

« Accepter de perdre aujourd'hui parce que le prix de l'aluminium est bas, en comptant qu'il va remonter, c'est assumer un risque financier qui est normalement pris par le marché boursier », explique Jean-Thomas

Bernard. C'est ainsi que le cours des actions d'Alcan peut varier entre 20 et 50 \$, mais les actionnaires, eux, ont le choix de s'exposer ou non à ce risque en achetant ou en vendant leurs actions. Et ils sont rémunérés de ce risque par les dividendes qu'Alcan leur verse sur ses bénéfices et par la plus-value qu'ils réalisent quand ils vendent leurs actions.

Quand Hydro-Québec prend ce risque à leur place avec son programme de partage de risque, « elle se substitue à la Banque fédérale de développement », soutient M. Bernard. Ce que confirme d'ailleurs explicitement le texte qui expose le principe de ce programme, que la Commission d'accès à l'information a obligé Hydro-Québec à remettre au Grand Conseil des Cris. « Hydro-Québec assume un risque de prêteur spécialisé », dit le texte. Ainsi le prix de l'énergie correspond au tarif L,

sauf qu'une proportion du paiement de la facture d'électricité est différée dans le temps. »

Mais là encore, M. Bernard pose une question de gros bon sens : s'il y a des institutions financières dont c'est le métier, pourquoi demander ce service à Hydro, dont le métier est de produire de l'électricité ? Sans doute, déduit l'économiste, parce que « les conditions financières que consent Hydro-Québec à ses 13 clients sont plus intéressantes que celles que leur feraient des institutions financières ».

C'est qu'une banque, et même un établissement public de prêts qui veut favoriser le développement industriel, exige qu'on les rémunère pour le risque qu'ils prennent en avançant leurs fonds. Or, d'après les chiffres récemment publiés par Hydro-Québec sur l'impact global que ses contrats secrets devraient avoir sur ses revenus sur les 25 années de la durée du programme, elle ne s'est vraisemblablement pas ménagée de garanties aussi confortables.

Ces chiffres tiennent dans le tableau reproduit ici, et sont calculés en « dollars 1991 », c'est-à-dire qu'ils tiennent compte de l'effet de dépréciation qu'aura l'inflation sur la valeur réelle d'un dollar de l'an 2014, par rapport à celle d'un dollar d'aujourd'hui. En gros, le rythme annuel de cette dépréciation est estimé à quelque 5,2 %. Mais comme le savent tous ceux qui ont un jour contracté un emprunt hypothécaire, le taux d'intérêt que demande un banquier pour un prêt à 25 ans est bien plus élevé que le taux d'inflation. Le coût du capital à long terme, pour Hydro-Québec, c'est-à-dire le taux d'intérêt qu'elle doit elle-même payer quand elle emprunte sur les marchés obligataires, se situe aux environs de 11,5 %.

Pierre Lamonde, qui était consultant à la Direction de la planification économique et financière du ministère de l'Énergie et des Ressources entre 1983 et 1988, a eu l'occasion de faire maintes études de rentabilité sur les projets à long terme d'Hydro-Québec. Il a additionné, à partir du tableau publié par Hydro sur le programme de contrats à partage de risques, les colonnes représentant les gains potentiels (colonnes foncées situées au-dessus de la ligne médiane qui représente le tarif L) et

Voit page B-3 : Hydro-Québec



Bien qu'à la fine pointe de la mécanisation, l'industrie forestière de l'Abitibi connaît des difficultés en raison, notamment, de problèmes d'approvisionnement.

L'Abitibi-Témiscamingue à l'heure des choix

Denis Labrecque

Collaboration spéciale

L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, qui a vécu une période de prospérité remarquable de 1986 à 1989, connaît à nouveau des jours difficiles au point, disent la majorité des acteurs économiques de la région, qu'il faudra plus qu'une simple reprise économique pour redresser la situation. L'inquiétude qui se manifeste n'est pas sans raison. Le chômage augmente dangereusement. Au cours de la seule année 1990, quelque 5000 emplois ont été perdus, ce qui n'est pas rien lorsque l'on sait que la population active n'est que de 67 000 personnes. Avec un taux de chômage de près de 13 %, l'Abitibi-Témiscamingue ne le cède maintenant qu'à la Gaspésie pour le championnat du taux de chômage régional.

Cette inquiétude, tous la partagent. « L'Abitibi-Témiscamingue est à un tournant de son histoire », affirme ainsi M. Robert Sauvé, directeur régional de l'Office de planifi-

cation et de développement du Québec. L'économie est en très sérieuse difficulté, ajoute pour sa part le député péquiste d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron, soulignant que « ça prendra plus de temps qu'ailleurs pour s'en sortir ». M. Raymond Savoie, député d'Abitibi-Est et ministre du Revenu, admet quant à lui que la situation n'est pas facile : « Je ne suis pas naïf ! Mais je demeure confiant en l'avenir de la région ».

L'économie de l'Abitibi est avant tout une économie de ressources. La forêt et les mines comptent pour beaucoup et, dans ces secteurs, la récession a frappé durement. Mais il n'y a pas que la récession, convient-on.

« Les industriels ont commencé à manger la tarte forestière par le centre. Maintenant, il ne leur reste que la croûte », a déjà déclaré un fonctionnaire d'Énergie et Ressources en région. La matière ligneuse est en effet de plus en plus éloignée des usines et les arbres, que l'on doit récolter plus au nord, ont un diamètre plus faible.

La loi 150 sur la gestion de la forêt impose également des dépenses supplémentaires à l'industrie qui doit reboiser pour remplacer la matière première récoltée. En outre, les allocations de coupe de bois sont maintenant accordées en fonction de la capacité de régénération des forêts, mesure qui s'est traduite par une réduction importante des approvisionnements.

« C'est un problème majeur, affirme M. Jean Mercier, vice-président à l'exploitation chez Normick-Perron. Depuis quelques années, les entreprises ont investi des sommes énormes pour moderniser leurs usines et traiter d'importants volumes de bois. La réduction des approvisionnements, qui atteint plus de 30 % dans certains cas, force les compagnies à opérer leurs installations à 50 %, 60 % ou 70 % de leur capacité, ce qui augmente les coûts de production ».

M. Mercier est d'avis que l'industrie devra regrouper des contrats d'approvisionnements et devenir en

Voit page B-2 : Abitibi

Tous les jours, cinq vols vers Chicago, et au delà.

American Airlines®

du spécial dans l'air.®

LA VIE ECONOMIQUE

Les réseaux américains sont en difficulté

Jean-Louis Pany
de l'Agence France-Presse

NEW YORK — Les dizaines de millions de dollars dépensés pour couvrir la crise du Golfe ont creusé des gouffres dans les finances des trois grands réseaux de télévision américains, ABC, NBC et CBS, au point que certains se demandent si l'un de ces trois réseaux ne sera pas contraint un jour de fermer son service d'informations.

Avant la crise, les réseaux pâtissaient déjà de la concurrence exacerbée du câble qui a fait plonger leur taux d'écoute de 90 % environ il y a dix ans à 60 % aujourd'hui, rendant les annonceurs de plus en plus réticents à payer des espaces publicitaires hors de prix pour une audience peu de chagrin. Sans compter la montée en puissance du réseau de la Fox de Rupert Murdoch.

Envoyés spéciaux, liaisons par satellites et autres performances techniques durant la guerre ont achevé de déséquilibrer des finances fragiles. En tout, les spécialistes chiffrent à 150 millions \$ US le coût de la crise du Golfe pour ABC, CBS, NBC et CNN, somme incluant l'énorme manque à gagner des jours de guerre, quand les annonceurs ont déserté l'écran.

Chaîne câblée, CNN gardait la ressource de ses abonnements alors que les réseaux voyaient leurs budgets fondre.

Le plus fragile a craqué le premier : dernier des taux d'écoute, CBS vient d'annoncer 400 suppressions d'emplois et un bénéfice en chute de 73 % au premier trimestre 1991.

L'heure est aux économies et les trois chaînes concurrentes étudient des plans de redressement, prêtes même à s'associer pour survivre.

Selon le quotidien new-yorkais



Le correspondant du réseau CBS, Bob McKeown, en direct de Koweït pendant les hostilités.

Newsday, des pourparlers sont engagés entre ABC News, NBC News et plusieurs médias britanniques (les télévisions ITN, WTN, Visnews et BBC ainsi que l'agence Reuters) pour créer une sorte de « superagence » fournisseuse d'images d'information.

Plutôt qu'envoyer chacune plusieurs personnes sur un événement, les chaînes associées auraient la même équipe qui procurerait à toutes les mêmes prises de vue, logique entraînant à terme des fermetures de bureaux à l'étranger et des réductions d'effectifs.

Accueillie par un *no comment* chez NBC, cette information a été

confirmée par un porte-parole de ABC qui a cependant souligné qu'elle était encore très « prématurée » et ne constituait guère qu'une « possibilité » parmi « plusieurs options ».

Pourtant, l'association est dans l'air : à la Maison-Blanche, selon un journaliste accrédité, ce principe du pool a déjà été adopté par les trois réseaux et CNN, et il sera décidé au coup par coup.

Pas besoin de quatre équipes par exemple pour tourner les mêmes plans fixes des conférences de presse et pour les voyages présidentiels mineurs, il est moins onéreux d'envoyer une seule équipe techni-

que pour toutes les téléés, en maintenant bien sûr chacune son journaliste.

Économie toujours, à Pâques, quand George Bush est parti pêcher en Floride, les réseaux ont renoncé à prendre des places dans l'avion de presse présidentiel. Du coup, le prix du billet a grimpé en flèche puisque le coût du voyage est divisé par le nombre de participants. Victimes indirectes, les autres médias ont renoncé à leur tour devant la somme et le vol nolisé a été annulé.

Un des réseaux sera-t-il contraint de fermer son service d'informations ? « Ce serait une folie », estime Everett Dennis, directeur du Centre Gannett d'Études des médias. « Ils auraient des difficultés avec tous leurs affiliés régionaux », dit-il, expliquant que pour les téléés locales, l'audience des actualités régionales — les plus lucratives en publicité — est drainée par les informations nationales qui précèdent.

Sans compter que l'État pourrait alors estimer que la télévision ne remplit plus son rôle de service public et ne pas renouveler sa licence, ajoute-t-il.

En attendant, les journalistes vedettes des réseaux sentent venir le vent de la rigueur et frappent à la porte de CNN. Certains seront peut-être embauchés, a indiqué le président, Thomas Johnson, mais pas avec les salaires énormes que leur versaient les réseaux aux temps glorieux.

◆ Abitibi

core plus productive. Il estime aussi que des usines ayant cessé leurs activités, à cause de la récession, ne rouvriront pas. Ces facteurs empêcheront la région, à moyen terme, de récupérer la totalité des 2200 emplois que le secteur forestier a perdus en 1990.

Le président du conseil régional de développement, M. Gérard Lemoyne, affirme que la création d'emplois passe par une plus grande utilisation de la matière ligneuse en région, notamment par l'ajout d'autres usines de pâtes et papiers. « L'Abitibi-Témiscamingue est une région de ressources et est exploitée comme une région ressource, c'est-à-dire qu'on vient chercher chez nous ce qui est nécessaire au développement d'autres régions ».

L'industrie du sciage n'utilise qu'un faible pourcentage de la matière ligneuse pour usiner le bois d'oeuvre. Environ 60 % de la fibre est revendue à des entreprises, surtout aux usines de pâtes et papiers et principalement sous forme de copeaux. La région exporte annuellement de 700 000 à 800 000 tonnes de ces sous-produits du bois.

Les mines dépendantes de la conjoncture

Les mines constituent un important secteur d'activités en Abitibi-Témiscamingue. À l'instar de la forêt, c'est une industrie qui est tributaire de la conjoncture économique, mais dont le secteur de l'exploitation a subi moins durement les effets de la récession. Les projets de développement en cours ne viendront cependant que remplacer les emplois perdus en 1990.

L'abolition du programme fédéral de soutien à l'exploration minière et la réduction de celui du gouvernement québécois ont eu des conséquences que l'Association des prospecteurs du Québec (APQ) qualifie de catastrophiques. De nombreuses petites entreprises ont fermé leurs portes et l'absence d'exploration compromet l'avenir de l'exploitation minière.

« Il faut absolument qu'il y ait une incitation à l'exploration, affirme le président de l'Association minière du Québec, M. Normand Ouimet. Un régime accreditif ne constitue peut-être pas la solution, mais il n'y a pas de doute que la région a besoin de programmes d'encouragement à l'exploration, sinon nous connaissons des difficultés ».

Pour les investisseurs, l'exploration minière demeurera toujours un

du développement des ressources hydro-électriques de la Baie James. La réalisation de la deuxième phase du complexe La Grande permet actuellement à plusieurs entreprises de « passer à travers » la récession.

« Nous avons ouvert une division à la Baie James dont le chiffre d'affaires est le double de celui que nous réalisons en région », souligne Mme Sandra Aubé, administratrice pour un concessionnaire automobile. « 50 % de notre chiffre d'affaires provient de la Baie James, souligne M. Michel Locas, directeur des achats chez un marchand de matériaux de construction. Sans la Baie James, nous aurions probablement mis la clé dans la porte ».

Environ 7 % des travailleurs qui oeuvrent actuellement sur les chantiers de la Baie James proviennent de l'Abitibi-Témiscamingue, proportion qui ne satisfait pas le conseil régional de développement. « Je pense qu'on ne trouve pas notre juste part des emplois à la Baie James. Nous avons eu des rencontres avec les dirigeants de la Société d'énergie de la Baie James pour revendiquer davantage d'emplois pour notre région », indique M. Lemoyne.

Le milieu des affaires régional n'endosse pas de manière unanime la position de l'organisme, essentiellement fondée sur la proximité des chantiers. Commerçants et industriels estiment qu'il faut jouer les règles du jeu, c'est-à-dire soumissionner et offrir les meilleurs services aux meilleurs coûts. On craint qu'un traitement de faveur ne se retourne contre la région, par exemple lorsque des développements majeurs seront entrepris ailleurs au Québec.

L'heure des choix

« On est à l'heure des choix », dit le directeur de l'OPDQ, Robert Sauvé, lorsqu'on lui demande de parler d'avenir. « Il faut identifier des réseaux d'excellence dans lesquels nous investissons beaucoup d'énergie. Nous devons créer une masse critique d'intervenants qui vont porter le développement et la diversification de l'économie », dit-il en évoquant comme autre élément de l'alternative le sous-développement.

Les secteurs économiques traditionnels de la région demeurent la clé du développement mais, croit M. Sauvé, il faut, si on veut éviter de s'enliser dans le sous-développement, procéder à une diversification de ces secteurs.

Cet objectif, affirme le Conseil régional de développement (CRD), ne seront atteints que par la concertation de tous les intervenants, tâche

Murdoch demande 600 millions pour ses journaux américains

NEW YORK (AP) — Le magnat de la presse, Rupert Murdoch, est prêt à vendre la plupart des journaux qu'il possède aux États-Unis pour un montant total de 600 millions \$ US, révélait hier le *New York Times*.

Selon le quotidien new-yorkais, plusieurs personnes participant aux négociations ont affirmé que l'australien Murdoch pourrait vendre neuf de ses publications à une so-

ciété en nom collectif contrôlée par Kohlberg Kravis Roberts and Co. La société en nom collectif, K-III Holdings, doit se porter acquéreur de neuf titres, *The Racing Form*, *Soap Opera Digest*, *Soap Opera Weekly*, *New York, Seventeen*, *Premiere*, *European Travel and Life* et *Automobile and New Woman*.

Au mois de février Rupert Murdoch était parvenu à un accord avec ses banquiers pour modifier les ter-

mes de la dette de 8,2 milliards \$ US à laquelle il doit faire face. Murdoch doit rembourser, avant février 1992, une somme de 800 millions \$ US, selon les termes de cet accord.

La compagnie News Corp. que dirige Murdoch est propriétaire d'un grand nombre de sociétés aux États-Unis parmi lesquelles la 20th Century Fox et plusieurs chaînes de télévision.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page B-9

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Prenez avis que la compagnie La Société Internationale des Films Canadiens Harry Saltzman, L'Éclair (Harry Saltzman Canadian International Ltd) demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
MONTREAL, le 5 avril 1991
Martineau, Walker
Procureurs de la compagnie

INDEPENDENT RETAIL DRUGGISTS' ASSOCIATION OF QUEBEC INC.
Avis est, par les présentes, donné que la compagnie INDEPENDENT RETAIL DRUGGISTS' ASSOCIATION OF QUEBEC INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
MONTREAL, le 24 avril 1991
Le président
IRVING NOVACK

La présente est pour avis, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3997/84, la Banque Toronto Dominion (ci-après appelée « La Banque ») a rétrocedé et transféré de nouveau à SIMON-DAY L'ÉTÉ (ci-après appelé « le client »), 1425 Whyte Avenue, Winnipeg, Manitoba R3E 0V7 tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 18 avril 1991 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4377411.
Fait ce 23 avril 1991.
La Banque Toronto-Dominion.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que monsieur Reynold PIERRE-LOUIS, résident et domicilié au 5453 Ave Van Horne, à Montréal, district de Montréal, province de Québec CANADA H3X 1G4, s'adresse au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer simplement de prénom en celui de EDDYSON pour s'appeler EDDYSON PIERRE-LOUIS.
Montréal, le 17 avril 1991.
Me Joseph W. Allen
Procureur du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-11-000458-914
COUR SUPÉRIEURE
(EN MATIÈRE DE FAILLITE)
DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE: LES JARDINS MARIE-VICTORIN INC., ET
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,
ET
LES JARDINS MARIE-VICTORIN INC., Intimée,
PAR ORDRE DE LA COUR
IL EST ENJOINT À LES JARDINS MARIE-VICTORIN INC. n'ayant plus de domicile ni place d'affaires connus dans la province de Québec, de comparaître à la Cour Supérieure (en matière de faillite) le 3 juin 1991 en chambre 1-25, à 9h15 de l'avant-midi afin de répondre à la requête en vue d'une ordonnance de séquestre qui sera présentée contre elle à cette date.
Montréal, le 19 avril 1991.
YVAN ALLY
REGISTRARE DES FAILLITES

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-195685-916
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
MARLENE BEAUDRY,
Partie demanderesse
C.
DENIS TRUDEL,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DENIS TRUDEL de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de DENIS TRUDEL.
LIEU: MONTRÉAL
DATE: 16 avril 1991
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-005919-915
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA,
créancière,
GILLES BACHAND,
NATHALIE BOISVERT,
débiteurs
AVIS
À M. Gilles Bachand
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ont déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10 rue St-Antoine est, un avis de 60 jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil concernant la propriété située au 5295 rue PROVENÇE, LAVAL, QUEBEC.
À moins que vous n'ayez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les 60 jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi.
Une copie de l'avis de 60 jours a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.
LIEU: Montréal
DATE: 16 avril 1991
MARIE-HELENE BÉLISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-011903-907
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
RAYMOND LANDRY et
LOUISE POIRIER-LANDRY,
Partie demanderesse
C.
LES RÉNOVATIONS GUY SIMARD INC.,
et GUY SIMARD,
et JACQUES GOSSÉLIN,
Partie défenderesse
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
Mis en cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à JACQUES GOSSÉLIN de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame est, Montréal, au Palais de Justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie conforme de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JACQUES GOSSÉLIN.
Lieu: Montréal
Date: 3 avril 1991
MARIE-HELENE BÉLISLE, P.A.

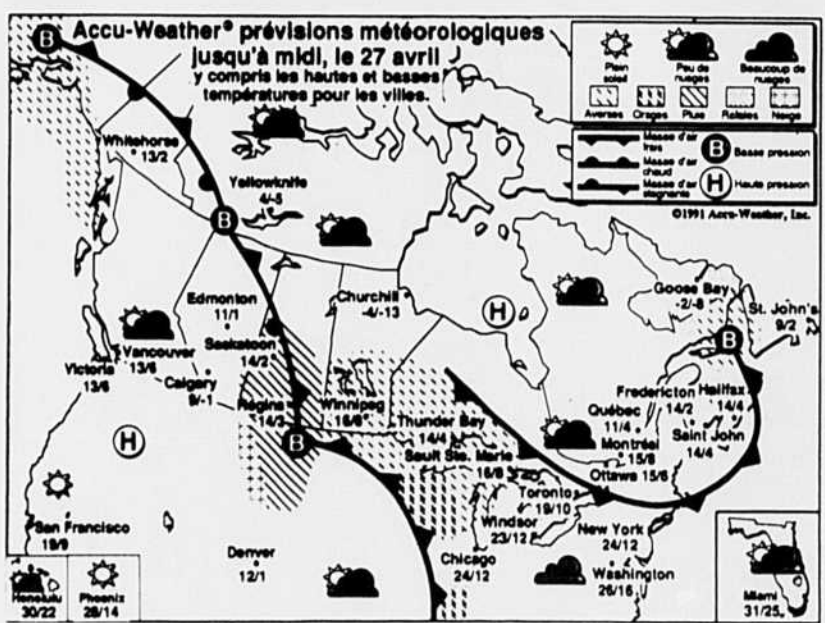
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-001876-913
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
Dans l'affaire de Melissa Samantha d'Aquar, née le 7 août 1983
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
VERONICA McBEAM,
Partie demanderesse
C.
CHRISTOPHER SPANKIE D'AQUAR,
Partie défenderesse
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DU DISTRICT DE MONTRÉAL,
Mis en cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. CHRISTOPHER SPANKIE D'AQUAR de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame est, Montréal, au Palais de Justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie conforme de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de CHRISTOPHER SPANKIE D'AQUAR.
Lieu: Montréal
Date: 23 avril 1991
GILBERT CHAPADOS, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-011903-907
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
RAYMOND LANDRY et
LOUISE POIRIER-LANDRY,
Partie demanderesse
C.
LES RÉNOVATIONS GUY SIMARD INC.,
et GUY SIMARD,
et JACQUES GOSSÉLIN,
Partie défenderesse
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
Mis en cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à GUY SIMARD et LES RÉNOVATIONS GUY SIMARD INC. de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice, 10 rue St-Antoine est, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de GUY SIMARD et LES RÉNOVATIONS GUY SIMARD INC.
Lieu: Montréal
Date: 3 avril 1991
MARIE-HELENE BÉLISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-004609-918
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA,
Partie demanderesse
C.
RAPHAEL FOUAD,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à RAPHAEL FOUAD, défendeur de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de RAPHAEL FOUAD.
Lieu: Montréal
Date: 18 avril 1991
MARIE-HELENE BÉLISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-001876-913
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
Dans l'affaire de Melissa Samantha d'Aquar, née le 7 août 1983
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
VERONICA McBEAM,
Partie demanderesse
C.
CHRISTOPHER SPANKIE D'AQUAR,
Partie défenderesse
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DU DISTRICT DE MONTRÉAL,
Mis en cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. CHRISTOPHER SPANKIE D'AQUAR de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame est, Montréal, au Palais de Justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie conforme de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de CHRISTOPHER SPANKIE D'AQUAR.
Lieu: Montréal
Date: 23 avril 1991
GILBERT CHAPADOS, P.A.

LA MÉTÉO



Situation générale: Belle fin de semaine en prévision pour l'ensemble du Québec. Le soleil brillera sur la majorité de la province, aujourd'hui et demain. Un ennuagement graduel est toutefois prévu sur les régions les plus à l'ouest, dimanche. Par ailleurs, les régions de l'est se dégagent, avec l'éloignement d'une dépression vers l'est. Seule, l'extrême basse Côte-Nord sera encore sous les nuages aujourd'hui, mais le soleil sera au rendez-vous demain. Les températures baisseront légèrement pour approcher des moyennes saisonnières sur l'ouest du Québec, alors qu'à l'est, les températures seront plutôt basses pour la saison.

MONTRÉAL
Ensoleillé. Max.: 17. Min.: 4. Vents modérés par moments. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.
LEVER DU SOLEIL 5 h 49
COUCHER: 19 h 55

QUÉBEC
Régions d'Abitibi: Ensoleillé. Max.: 13. Min.: 0. Vents modérés. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.
Témiscamingue: Ensoleillé. Max.: 14. Min.: 1. Vents modérés par moments. Dimanche: ensoleillé en matinée. Ennuagement graduel par la suite.
Réservoirs Cabonga et Gouin: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 11. Min.: -4. Vents modérés par moments. Dimanche: généralement ensoleillé.
Pontiac-Gatineau et Lièvre: Ensoleillé. Max.: 16. Min.: 2. Vents modérés par moments. Dimanche: ensoleillé en matinée. Ennuagement graduel par la suite.
Laurentides: Ensoleillé. Max.: 15. Min.: 1. Vents modérés par moments. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.
Ottawa-Hull: Ensoleillé. Max.: 17. Min.: 4. Vents modérés par moments. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.
Drummondville, Estrie: Ensoleillé. Max.: 15. Min.: 1. Vents modérés par moments. Dimanche: ensoleillé.
Trois-Rivières, Québec, Beauce: Ensoleillé avec passages nuageux, surtout en matinée. Max.: 12. Min.: 1. Vents modérés. Dimanche: ensoleillé.
La Tuque, Réserve des Laurentides, Charlevoix et Rivière-du-loup: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 11. Min.: -1. Vents modérés. Dimanche: ensoleillé.
Lac St-Jean, Saguenay: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 9. Min.: -4. Vents modérés. Dimanche: ensoleillé.
Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-monts et Parc-de-la-Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon, Baie-Comeau, Sept-Îles: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 7. Min.: -2. Vents modérés. Dimanche: ensoleillé.
Basse Côte-Nord, secteur de Natashquan et à l'ouest, Anticosti: Dégagement graduel. Max.: 6. Min.: -3. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 20%. Dimanche: ensoleillé.
Secteur à l'est de Natashquan: Nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige. Max.: 2. Min.: -1. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 30%. Dimanche: dégagement graduel.
Source: Environnement Canada

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec



Une vue de la mine d'or Pascals qu'exploite Cambior.

secteur à hauts risques, rien ne garantissant qu'un gisement exploitable de manière rentable sera découvert. C'est pourquoi le secteur minier estime que les gouvernements doivent partager une partie du risque. En entrevue, le ministre du Revenu a déclaré que le programme accreditif québécois « pourrait connaître une bonification lors du prochain budget ».

La récession n'a pas touché le secteur agricole de l'Abitibi-Témiscamingue dont le niveau d'emploi est demeuré relativement stable. L'agro-alimentaire, qui repose essentiellement sur la production laitière, est très important pour la région où il constitue le principal secteur d'activité d'une soixantaine de paroisses.

Même si la région dispose de certains avantages, comme plusieurs milliers d'hectares de terres inutilisées, les perspectives de développement sont plutôt limitées. La relève se fait rare, les revenus n'ayant pas suivi l'augmentation des coûts de production. L'abolition par les gouvernements de plusieurs programmes d'aide, ainsi que les craintes suscitées par l'accord de libre-échange canado-américain et les négociations du GATT, rendent également l'industrie beaucoup moins attirante.

Regarder vers le Nord
Dans une certaine mesure, la solution à ces problèmes pourrait venir du Nord. D'emblée, les industriels et commerçants de l'Abitibi-Témiscamingue sont de chauds partisans

qui ne sera pas facile, reconnaît M. Lemoyne, la région ayant une longue tradition de querelles de clocher lorsqu'il s'agit d'attirer de nouveaux projets. Le CRD pense aussi que le secteur touristique doit être développé.

Le député d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron, est d'avis qu'il « faut revoir de toute urgence les modèles traditionnels de développement des régions ». Il estime que l'Abitibi-Témiscamingue doit entre autres s'appuyer sur les ressources du monde rural et réclame du gouvernement une véritable politique dans ce domaine. M. Gendron souhaite le développement de fermes agro-forestières et réclame des mesures « plus agressives » pour faire passer de 8 % à 20 % la part des boisés privés dans l'approvisionnement de l'industrie forestière.

Le ministre québécois du Revenu assure que l'exploitation minière devrait bien se tirer d'affaires et que l'industrie forestière sortira plus forte de l'actuelle phase de restructuration. Selon lui, d'autres usines de pâtes et papiers ouvriront en région, « dès que les besoins du marché se feront sentir ». M. Savoie compte également sur le secteur manufacturier pour créer des emplois.

« La situation socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue n'est absolument pas comparable avec celle d'autres régions, comme la Gaspésie », affirme le ministre qui demeure confiant dans les capacités de la région de « rebondir ».

LA VIE ÉCONOMIQUE

PUBLICITÉ / MARKETING

Air Canada aux oiseaux

Jean-Pierre Nicaise
Collaboration spéciale

AVIONS et oiseaux se partagent le ciel. Fine observation qui n'a pas échappé aux publicitaires et dont Cossette vient de tirer une nouvelle campagne d'affichage pour Air Canada : 1200 panneaux exposés de St. John's à Vancouver à la grandeur du pays. La plus importante campagne du genre nous dit-on.

Certes, rapprocher oiseaux et avions, voilà une belle antinomie, on sait bien dans les aéroports que l'un est l'ennemi de l'autre, au choix, mais on ne va pas s'arrêter tout de même à un tel détail. La mode est à « l'écologie », à la nature et dans le fond, 1200 panneaux font autant de perchours. Voyez bientôt les mouettes rieuses.

L'amusant — et l'intérêt — serait plutôt que dans le même temps qu'Air Canada sort ses volatiles, Canadien, lui, ouvre la cage d'un grand bestiaire animalier sur les écrans de la télévision anglophone.

Thème : la jungle, la jungle des aéroports, des transports aériens, etc. Une campagne signée par Chiat Day à Toronto.

Belle illustration de la guerre à

laquelle se livrent les transporteurs, dans un marché déprimé, encombré. Une véritable lutte pour la survie, alors que la compagnie belge Sabena vient de disparaître et que British Airways s'est lancée dans une énorme campagne promotionnelle à l'échelle mondiale : 50 000 voyages offerts à la clientèle, et un reportage cette semaine à Radio-Canada sur 30 héroïques Britanniques qui ont choisi Montréal.

Chez Air Canada, Michel Fournier, vice-président marketing qui s'est occupé de cette campagne, semble malheureusement être porté disparu dans la récente charrette des coupures de postes qui a renvoyé quelque 80 vice-présidents d'Air Canada vers d'autres cieux. Louise McKeven, chef de publicité pour le marché « voyages d'affaires », nous indique à sa place que cette campagne d'Air Canada est axée au primaire sur les gens d'affaires, au secondaire sur le grand public.

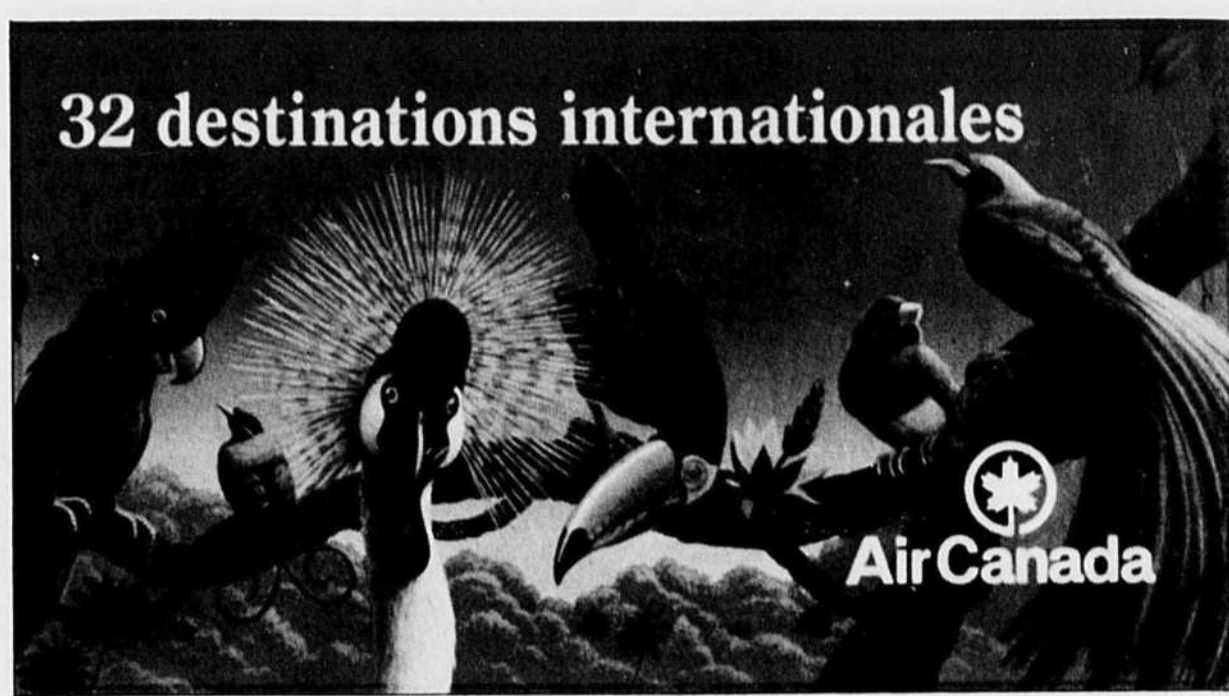
Selon Mme McKeven, l'important pour Air Canada est d'une part de maintenir la position de leadership de la compagnie sur Toronto, et d'autre part de dominer les médias utilisés. Elle nous fait également remarquer que la flexibilité était essentielle et que, par

ailleurs, la campagne d'affichage s'inscrit dans un ensemble, notamment des annonces presse écrite beaucoup plus agressives et un concours où les participants peuvent gagner une Mercedes.

Face à Canadien, et côté placement média, la stratégie d'Air Canada est impeccable : une campagne d'affichage de cette ampleur vaut une campagne télé de même importance. Par ailleurs, la flexibilité est d'autant plus évidente que Cossette a produit au moins une douzaine d'affiches différentes mettant en valeur les vols « Rapidair » (avec un hibou), ou encore la classe « Affaires » (le flamant rose et ses longues pattes).

Malheureusement, l'exécution de la campagne ne semble pas au niveau de son ambition. Les oiseaux sont mièvres, tout cet environnement volatile laisse une impression de mollesse, de néant créatif, on se voit déjà encadrer une affiche à côté de la petite fenêtre recouverte de sa cantonnière de chez Sears. Les douces du foyer, version canadienne-anglaise. Une espèce en voie de disparition, qui plus est. Ou alors qui ne voyage pas.

Certes, Air Canada a fait du « testing ». La campagne est



coûteuse, aucun budget ne nous est dévoilé, toutefois 1200 panneaux Mediacom se facturent, environ, 750 000 \$ par mois, quoiqu'il est probable que Cossette, dont le pouvoir de négociation est grand, obtienne un rabais. Plus les frais de production.

« Les gens sont fatigués des avions et des aéroports, nous confie en substance Louise McKeven, et ils

apprécient cette campagne sans agressivité. » L'agressivité, on n'aime pas non plus, on plaide assez dans ce sens, seulement voilà : les créatifs de Cossette viennent de perdre la superbe occasion de sortir de nos musées les fantastiques planches qu'au cours des siècles les artistes et ornithologues ont produites avec les oiseaux.

Et les poètes ! Tiens, par

exemple : les oiseaux de Georges Braque avec René Char, l'Albatros de Baudelaire bien sûr, et du côté anglophone, on peut aussi sûrement trouver ! Dommage. Et une belle articulation « relations publiques » de manquée. Quant au chroniqueur, qui a certes mauvais esprit quand il voit un oiseau, il se demande où est le chasseur. Une réflexion de circonstance. Bon vol !

La récession s'est aggravée aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — La récession s'est aggravée pendant les trois premiers mois de l'année aux États-Unis, avec un recul de 2,8 % en rythme annuel du produit national brut (PNB) qui suit une baisse de 1,6 % au quatrième trimestre 1990, indiquent les premières estimations du département du commerce publiées hier.

Avec deux trimestres consécutifs de recul du PNB, les États-Unis sont, selon la définition communément admise, entrés dans leur première récession depuis 1981-82.

Judi, le Bureau national de recherche économique (National Bureau of Economic Research, NBER), organisation privée faisant autorité pour dater les cycles d'activité depuis 1845, avait déclaré les États-Unis officiellement en récession depuis juillet 1990, mois au cours

duquel « l'activité a plafonné », avait conclu ce groupe de sept experts.

Ces mauvaises performances de l'économie américaine dans les premiers mois de l'année n'ont toutefois pas permis de freiner l'inflation. Un indice de prix lié au PNB a augmenté de 5,1 % en rythme annuel pendant cette période, comparé à 4,7 % au quatrième trimestre 1990.

Cette ténacité de l'inflation limite fortement la marge de manoeuvre de la Réserve fédérale américaine (Fed) pour faire baisser davantage les taux d'intérêt et faire sortir l'économie américaine plus rapidement de la récession, relève-t-on dans les milieux spécialisés.

Judi, le président George Bush avait lancé un appel à l'institut d'émission ainsi qu'aux partenaires des États-Unis dans le groupe des sept

principales puissances industrialisées (G-7) en faveur d'un assouplissement des politiques de crédit pour donner un petit coup de fouet à l'économie mondiale et américaine.

Mais les autres pays du G-7, notamment l'Allemagne, connaissent des tensions inflationnistes qu'ils jugent trop fortes et sont réticents à une baisse des taux d'intérêt. Cette question devrait être au centre de la réunion, dimanche à Washington, des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G-7 qui se tiendra en prélude aux rencontres de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

En dépit de ces mauvais chiffres, des analystes privés comme l'administration Bush tablent sur un redémarrage de l'activité dans le courant du second trimestre grâce à une

reprise des dépenses de consommation depuis la fin de la guerre du Golfe et à la baisse des taux d'intérêt depuis l'automne.

Moins optimistes, d'autres économistes pensent que la remontée en puissance de l'économie prendra plus de temps et ne voit pas de sortie du tunnel avant l'automne. Ils font valoir que le chômage continue à augmenter et que même si les consommateurs américains sont davantage confiants dans les perspectives économiques, ils ont moins de revenus à dépenser.

Tendant à confirmer ce pronostic plus sombre, le département du Travail avait annoncé jeudi une forte augmentation (plus 10,4 %) du nombre d'Américains demandant à bénéficier des allocations chômage pendant la seconde semaine d'avril.

La BdeM riposte et baisse à 10 % son taux privilégié

TORONTO (PC) — La Banque de Montréal a de nouveau diminué son taux préférentiel, hier, soit une deuxième fois en une semaine.

La banque a fait savoir que le taux s'établirait à 10 % à compter de lundi, le plus bas niveau atteint depuis mars 1988, alors que le taux des banques majeures était de 9,75 %.

Mercredi, l'institution bancaire avait ramené son taux de 10,5 % à 10,25 %. Le même jour, les principales banques du Canada avaient également diminué leur taux respectif à 10,25 %.

Le taux préférentiel est celui qui

est accordé aux meilleurs clients de chaque banque. Son évolution à la baisse ou à la hausse est habituellement un indice de la tendance que suivront les taux d'hypothèque, des prêts aux consommateurs et des comptes d'épargne.

L'économiste en chef de la Banque de Montréal, Lloyd Atkinson, a indiqué que l'institution allait continuer de respecter les désirs du marché.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada est passé jeudi de 9,66 à 9,49 %, ce qui constituait le plus importante diminution en deux mois.

Le responsable des exportations d'Hydro-Québec prend sa retraite

Catherine Leconte

LE RESPONSABLE de toutes les exportations d'électricité d'Hydro-Québec, Jacques Guèvremont, a déclaré au DEVOIR qu'il quittera mardi prochain son poste de vice-président exécutif aux marchés externes pour prendre sa retraite.

Dans l'attente de la désignation de son successeur, c'est Pierre Bolduc, l'un de ses adjoints, qui assurera l'intérim.

M. Guèvremont, qui est âgé de 58 ans, dit avoir pris sa décision en septembre dernier. « Après 36 ans chez Hydro, je trouve qu'il était temps, dit M. Guèvremont. Mon contrat se terminait en principe en décembre dernier, mais j'ai consenti à prolonger jusqu'au 1er mai à cause des dos-

siers en cours. »

M. Guèvremont a été le principal négociateur des contrats de fourniture de 1450 mégawatts de puissance garantie aux États de New York et du Vermont. Contrats signés en 1987 mais qui se heurtent toujours à des difficultés du fait, d'une part, de l'opposition des Cris et des environnementalistes américains et, d'autre part, des obstacles réglementaires posés aux exportations d'Hydro-Québec par l'Office national de l'énergie du Canada.

Responsable de ces dossiers, le vice-président aux marchés externes occupe « une position assez difficile », confesse M. Guèvremont. Comme, dans le contexte actuel, « une séparation complète d'Hydro-Québec aurait été difficile », il deviendra, à compter du 1er mai, « con-

sultant pour Hydro-Québec, de façon à assurer la continuité », dans le dossier des exportations aux États-Unis et aussi dans celui des négociations avec Terre-Neuve, qu'il pilotait depuis un an.

M. Guèvremont était entré à Hydro-Québec dès sa sortie de l'Université McGill, en 1955, diplômé d'ingénieur électricien en poche, et y a fait toute sa carrière, sans interruption. Il était responsable des exportations depuis 1982.

M. Guèvremont est également président du conseil de Somarex et membre des conseils d'administration du Canada-United States Business Council, du New England-Canada Business Council, de l'Institut for North American Trade and Economics (INATE) et de la Vermont-Québec Joint Commission.

Les Coopérants ont reçu une autre offre pour Guardian

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

LE GROUPE Coopérants examine actuellement une autre offre d'achat pour sa filiale Guardian Trustco, maintenant que la proposition faite par le groupe Prenor a échoué.

C'est ce qu'a indiqué hier le président du conseil et chef de la direction de la Financière Coopérants, Paul Berthiaume, à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tenait à Montréal. La Financière Coopérants, rappelons-le, est une société de portefeuille qui s'est bâtie sur l'ancienne Société d'entraide économique avec la participation du Groupe Coopérants, qui en prenait le contrôle à l'été 1989.

M. Berthiaume n'a pas voulu préciser quelle société ou institution avait formulé cette nouvelle offre pour Guardian. Dans son allocution, le président et chef de l'exploitation de la Financière, Richard Guay, avait dit espérer que ce dossier soit « réglé définitivement avant la fin de 1991 ».

Le groupe Prenor avait annoncé à la fin du mois de mars que la proposition qu'il avait faite quelques semaines plus tôt pour acheter Guardian Trustco ne tenait plus.

M. Berthiaume affirme que « plusieurs » institutions auraient manifesté de l'intérêt pour Guardian. Il a ajouté qu'il n'était pas question de « mettre à l'encan » cette filiale.

Guardian Trustco, surtout connue pour ses opérations sur les métaux précieux et les devises étrangères, est détenue à 68 % par le Groupe Coopérants, à 18 % par la Financière Coopérants et à 14 % par le public.

La Financière Coopérants a connu des difficultés l'an dernier en raison

de la récession, mais aussi de facteurs internes. Selon M. Berthiaume, l'institution était « essouffée » après trois années d'expansion et sa rentabilité était « minée » par les coûts inhérents à sa diversification. Résultat : la Financière Coopérants a terminé l'exercice 1990 avec un petit bénéfice de 590 000 \$, ou de 1 cent par action. C'était bien loin des 8 millions \$, ou 18 cents l'action, qui avaient été encaissés en 1989.

En 1990, les revenus ont été de 142,1 millions \$, contre 124,8 millions \$ en 1989.

Les dirigeants ne cachent d'ailleurs pas que la dernière année ne fut pas une sinécure et même que « toute autre entreprise y aurait laissé sa peau ».

Après avoir diversifié ses activités, la Financière a décidé de revenir à ses activités principales, que sont la livraison de produits d'épargne et de crédit. En 1990, l'institution a

vendu sa participation dans Investissements Disnat, ce qui a entraîné une perte de 800 000 \$ en 1990. Elle a aussi revendu ses activités de courtage immobilier, une filiale qui avait provoqué une réduction du bénéfice de près de 2 millions \$, toujours en 1990.

La Financière a aussi voulu réduire ses frais généraux : le nombre de vice-présidences et de directions régionales a été diminué tandis que le nombre des succursales a été ramené de 53 à 47. On soutenait hier que ces compressions n'ont entraîné qu'une poignée de mises à pied, parmi les 500 employés du réseau.

Ces événements étant maintenant du passé et n'ayant donc plus d'incidences (sauf Guardian) pour l'exercice en cours, M. Berthiaume prévoit que la Financière Coopérants devrait encaisser en 1991 un profit de l'ordre de 7 millions \$.

Hydro-Québec

les colonnes des pertes potentielles (en-dessous, en clair). Il obtient, en dollars de 1991, des pertes totales d'environ 861 millions \$ et des gains de 1,26 milliard \$.

La probabilité de faire des gains est donc supérieure de 400 million \$, en dollars indexés de 1991, à celle de faire des pertes. C'est le calcul que fait officiellement Hydro.

Mais quand M. Lamonde corrige les chiffres du tableau pour tenir compte, non seulement de 5,2 % d'inflation, mais d'un coût du capital de 11,2 % et en ajoutant, ce qui est la norme, deux points de pourcentage de plus pour rémunérer le risque encouru par Hydro-Québec en tant que « prêteur spécialisé », le scénario change. Il obtient alors des pertes potentielles de 537 millions \$ et des gains potentiels de 461 millions \$, en dollars actualisés de 1991, soit une probabilité de faire des pertes supérieure de 76 millions \$ à celle de faire des gains.

Autrement dit, Hydro-Québec risque fort de faire, sur la durée totale des contrats, une perte nette actualisée de 76 millions \$. C'est le calcul qu'elle devrait faire si elle veut jouer au banquier.

On peut argumenter que ce n'est pas cher payer les quelque 11 000 emplois permanents que les 13 entreprises bénéficiaires du programme sont censées créer. Encore faudrait-il le dire. Les fonds que prête aux entreprises la Société de développement industriel pour aider au développement économique du Québec émarquent au budget du ministère de l'Industrie et du Commerce, qui sont votés par les représentants élus des contribuables. Personne n'a voté le programme de risques partagés.

« À l'époque du programme de ra-



bais tarifaires, qui a précédé le programme de partage de risques, il était considéré que le gouvernement rembourserait Hydro-Québec si jamais les rabais qu'elle consentait aux alumineries lui occasionnaient des manques à gagner », rappelle Jean-Thomas Bernard. Cela ne s'est jamais produit parce qu'à l'époque, les barrages existants produisaient plus d'électricité que le marché québécois ne pouvait en absorber. Mais alors qu'Hydro-Québec annonce qu'elle subira un manque à gagner de l'ordre de 125 millions \$ cette année du fait des contrats à partage de risques et que, comme le montre son tableau prévisionnel, c'est maintenant et pendant les prochaines années du programme qu'elle risque les plus lourdes pertes, « on ne parle plus de la rembourser ».

Et aujourd'hui, Hydro-Québec doit devancer la construction des futurs barrages pour honorer ses contrats de vente, et emprunter massivement sur les marchés des capitaux pour financer ces travaux. Elle doit donc pouvoir afficher des bénéfices et des ratios financiers suffisamment confortables pour que sa cote financière ne se détériore pas aux yeux des prêteurs internationaux.

Déjà, le plus important de ces ratios, le taux de capitalisation, est passé en dessous du seuil minimum de 25 % qui est la norme nord-américaine pour les entreprises de ce genre, et conformément à ses statuts, Hydro-Québec ne verse donc plus de dividende à son actionnaire unique, l'État québécois. Comme cette situation n'est pas tenable en période d'emprunts, « Hydro va devoir augmenter encore ses tarifs pour compenser ses manques à gagner », explique Pierre Lamonde.

C'est exactement ce qui s'était passé au moment de la phase 1 de la Baie James, rappelle d'ailleurs Jean-Thomas Bernard : entre 1977 et 1980, les tarifs augmentaient de 16 à 18 % par an. En principe, si cela permet ensuite à l'entreprise d'accroître ses bénéfices, l'État touchera à nouveau ses dividendes et les consommateurs ne verront plus augmenter leurs factures d'électricité pendant longtemps.

Mais si le pari qu'a fait Hydro-Québec sur ses contrats de partage de risques tourne mal, conclut M. Lamonde, « les Québécois auront payé une taxe déguisée en faveur des grandes alumineries ».



NOMINATION



MICHEL HÉROUX

Le vice-recteur exécutif, M. Jacques Racine, est heureux d'annoncer la nomination de M. Michel Héroux au poste de directeur du Service des relations publiques de l'Université Laval. Figure connue du monde des communications au Québec, M. Héroux oeuvre dans ce domaine depuis une vingtaine d'années, tant dans les secteurs public que privé, en information, en relations publiques et en radiodiffusion. Dans ses nouvelles fonctions, M. Héroux aura la responsabilité de la gestion des communications internes et externes de l'Université Laval.

UNIVERSITÉ
LAVAL

Pierre Bouchard, Stan L. Cytrynbaum, Howard Berger

Avocats

ont le plaisir d'annoncer le déménagement de leur bureau à compter du 29 avril 1991 sous le nom de

Bouchard, Cytrynbaum

ou

2 Place Alexis Nihon

3500, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 1510

Montréal, Québec H3Z 3C1

Téléphone: (514) 931-3555

Télex: (514) 931-4939

Laval : un amalgame hétéroclite et un monument à l'individualisme

Serge Truffaut

LAVAL est une incohérence urbaine. Un puzzle composé d'espaces urbains n'ayant aucun lien entre eux. Laval est une addition hétéroclite d'anciennes municipalités, d'aroutures, de terres agricoles, de parcs industriels, de terrains vagues, de ponts, de centres commerciaux et, bien évidemment, d'ensembles résidentiels. Dans cet amalgame, il faut noter une singularité : il n'y a pas de centre-ville.

Résultat du développement anarchique des années 60, Laval est l'exemple type, sur le plan urbain, du triomphe de l'individualisme. C'est en tout cas le commentaire émis par M. David Hanna, professeur de géographie urbaine à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

D'après l'analyse de M. Hanna, « l'attitude 'urbanistique' de notre époque, et à laquelle Laval n'a pas échappé, mise uniquement sur un concept qui se résume en deux mots : l'isolement de la maison. En clair, cela signifie que l'individualisme doit primer sur les liens entre les éléments nécessaires à la vie quotidienne d'une communauté ».

« De ce type de développement découle l'impossibilité pour les individus, pour les résidents, de se retrouver dans des lieux communs autres que les centres commerciaux. Un modèle qui oblige donc les individus à faire preuve d'une grande mobilité ».

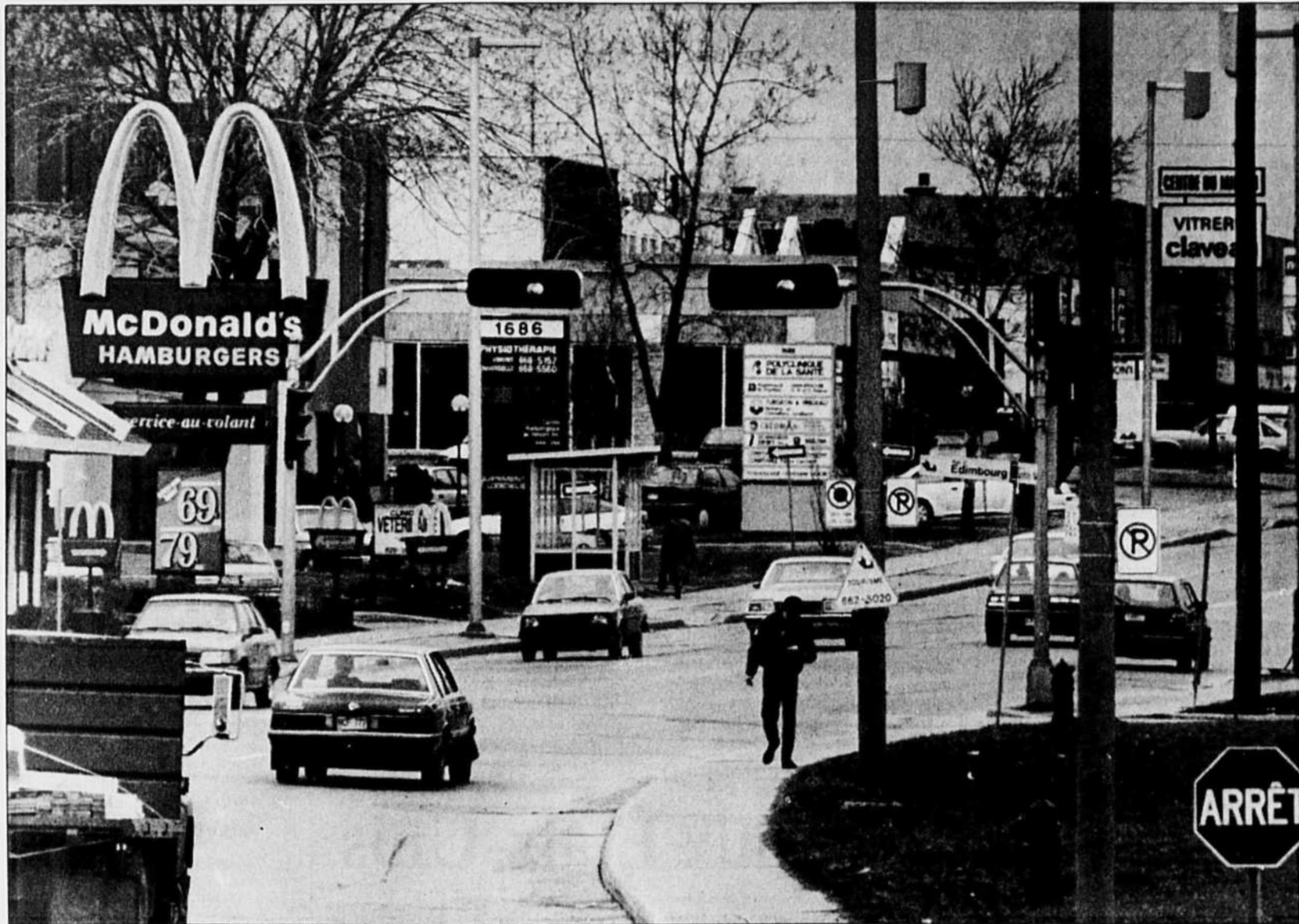
De fait, « on constate que Laval a été conçue pour la tranche d'âge allant de 25 à 55 ans, soit la tranche la plus mobile ». Économiquement, cette tranche est, « bien entendu, celle qui dispose des moyens — l'automobile — permettant de se déplacer d'un pôle à un autre ». Les autres tranches, soient les enfants et les personnes âgées, ont pour ainsi dire été « évacuées du décor ». De sorte « qu'on a créé une grande stérilité sur le plan humain ».

Sur le strict plan urbain, que constate-t-on ? Le passage d'une trame dite « octogonale » à une trame dite « curvilinéaire », soit le passage d'un modèle qui se caractérise par l'ordre et qui favorise la densité à un modèle dont l'objectif « consiste à faire en sorte que la rue soit occupée seulement par les personnes qui l'habitent ». Et comment s'y prend-t-on ? « On ne construit pas de trottoirs. On ne peut donc pas circuler à pied. Et conclusion, on accentue l'isolement ».

Ce désir d'isolement traduit un rêve et s'accompagne d'une culture qui, en fait, sont autant d'échos au mythe de « liberté individuelle et donc du contrôle absolu de son chez-soi ». Les gens qui, à partir des années 60, se sont installés à Laval sont des personnes qui « ont fui la ville et qui se voient comme des ex-urbains. Conséquemment, ils ne portent aucune attention à ce que devrait être la ville ».

De cette lacune, de cette absence de considération pour l'ensemble au sein duquel on vit, découle ce « développement sauvage qui distingue Laval d'une banlieue comme, par exemple, Longueuil. Puisqu'on n'a pas de conscience de ville, on ne la structure pas. C'est aussi simple. De fait, les élus municipaux et les promoteurs se voient comme des agents ouvrant des aires de services à une population éparpillée ».

Géographiquement, Laval se divise en trois parties. Il y a le sud-ouest, avec Laval-sur-le-Lac en son milieu, qui doit son développement à l'ouverture d'une ligne de chemin de



La valeur marchande de l'unifamiliale située à proximité du boulevard des Laurentides à Laval varie entre 85 000 \$ et 130 000 \$.

PHOTO JACQUES NADEAU

fer par le Canadien National au début du siècle.

Traversée, dans un axe sud-nord, par le boulevard Curé Labelle et le boulevard des Laurentides, la partie du centre est en fait un regroupement des ex-municipalités et quartiers suivants : Auteuil, Chomedey, Duvernay, Fabreville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Sainte-Rose et Saint-Vincent-de-Paul. Naturellement, la partie centre se distingue des autres par la densité de la population. Quant à la partie est, elle est dominée par les terres à vocation agricole au bout desquelles se trouve le quartier Saint-François.

Selon M. Richard Dion, urbaniste au sein de la firme Pluram, les ponts Cartierville et Viau ainsi que les autoroutes des Laurentides, 13 et 19, sont les vecteurs du développement résidentiel des divers ensembles composant la mosaïque lavalloise. Dans les années 60, on bâtissait plus en fonction des voies de communication récemment construites qu'en fonction des villages existants. « C'est l'autoroute des Laurentides, par exemple, qui a donné naissance à Fabreville », d'indiquer M. Dion.

Au fur et à mesure que les promoteurs immobiliers mettaient en vente leurs produits, sans parler des constructions industrielles et commerciales, « les anciens villages devenaient des enclaves ». Le développement « se faisait dans l'indifférence de ces divers villages ». À l'exception de quelques sous-quartiers, le déploiement résidentiel du centre de Laval s'est fait sans plan directeur et sans aucun souci architectural.

Conséquemment, à l'intérieur d'une même catégorie d'habitation le

marché immobilier du centre lavallois propose l'uniformité. Tous les quartiers proposent en effet une forte proportion de résidences s'adressant à des premiers acheteurs. À l'exception de certaines rues ceinturant Cité de la santé, Auteuil, Duvernay, Chomedey, Pont-Viau et autres forment un marché dont la gamme prépondérante des prix va de 85 000 à

110 000 \$.

Laval n'ayant pas échappé aux déboires qui frappent l'activité immobilière depuis plus d'un an, « nous sommes dans un marché d'acheteurs », a assuré Mme Maria Bélanger, directrice d'une succursale de Century 21 couvrant l'ouest de l'île Jésus. Et comme le gouvernement mettra un terme, en mai prochain, à

son programme d'aide à l'achat d'une première maison, « nous allons rester un marché d'acheteurs pendant encore plusieurs mois ».

Que ce soit dans l'unifamiliale, le condo ou le duplex, « les négociations entre acheteurs et vendeurs sont plus longues qu'il y a un an », de souligner aussi bien Mme Bélanger que M. Normand Sauriol, directeur au

sein de La Capitale. Par contre, il est fort probable qu'au cours des prochains mois on assiste à un resserrement de la distance qui existe actuellement entre acheteurs et vendeurs « car, d'indiquer M. Sauriol, les spéculateurs ont tendance à sortir du marché ».

À l'instar de ce qui a été constaté dans certains quartiers montréalais, bien des vendeurs, à cause des pertes d'emplois enregistrées dans cette région, sont dans l'obligation de vendre leur bien immobilier. Parfois, ils doivent assumer des pertes.

Tel que brossé par les spécialistes consultés, le profil des acheteurs actuels est le suivant : des familles avec des jeunes enfants qui, à plus de 50 %, habitent déjà à Laval. Fait intéressant, de plus en plus d'Italiens, de Grecs et de Portugais quittent Montréal pour s'installer à Laval. Dans bien des cas, ces personnes optent pour Chomedey.

C'est à Auteuil, Fabreville, Chomedey, Saint-François et dans certains coins de Vimont que l'on retrouve le plus grand nombre d'unifamiliales dont la valeur marchande se situe entre 85 000 \$ et 100 000 \$. Dans tous ces quartiers, on peut également acquérir des demeures dont le prix varie entre 110 000 \$ et 130 000 \$. Selon la dernière étude réalisée par Royal LePage, la valeur marchande de l'unifamiliale standard n'a pas bougé d'un poil depuis un an.

En fait, dans tous les autres types d'habitation Royal LePage a noté que les prix n'avaient pas changé au cours des douze derniers mois. Conséquemment, le prix moyen de la maison individuelle à 2 étages, de catégorie luxe, est de 175 000 \$ à Chomedey et 215 000 \$ à Duvernay. Le prix moyen de la maison à 2 étages, de catégorie standard est de 100 000 \$ à Chomedey et de 91 000 \$ à Duvernay.

C'est à Laval-sur-le-Lac, banlieue cossue, que se trouvent les propriétés qui se négocient au-delà de 210 000 \$. Certaines de ces demeures se transigent même au-delà de 500 000 \$. Mais, règle générale, le gros de l'activité immobilière de ce quartier se situe entre 250 000 \$ et 300 000 \$.

Les mises en chantier baisseront de 17 % dans la région de Montréal cette année

Serge Truffaut

LE NOMBRE des mises en chantier qui seront effectuées dans la région de Montréal au cours de la présente année va chuter de 17 %, prévoit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

La faiblesse de la demande combinée à la nécessité d'écouler les inventaires constitués lors des derniers trimestres vont freiner le rythme de l'activité au point que seulement 17 450 unités seront édifiées cette année, soit le niveau le plus faible depuis 1982.

Après étude des paramètres appropriés, M. Jacques Pelletier, analyste principal de marché au sein de la SCHL, a expliqué que cette dégringolade de la construction neuve dans la région montréalaise était attribuable « à la perte de 30 000 emplois, une migration nette moins forte, la lenteur du marché de la revente et le devancement des achats en 1990 ».

Selon les informations communiquées, les divers marchés d'habitation du Grand Montréal se distinguent cette année par la présence d'un nombre imposant d'unités inoccupées. « L'apparition d'inventaires indésirés, de poursuivre M. Pelletier, est normale à la fin d'un cycle, mais la situation actuelle est beaucoup plus critique qu'au cours de la dernière récession ».

Actuellement, pas moins de 6500 unités construites récemment n'ont pas trouvé d'acheteurs. Ce volume, toujours selon la SCHL, est quatre fois plus élevé que celui qu'on avait enregistré en 1982. Dans le créneau formé des unités à vocation locative, le taux d'occupation est de 5,4 % actuellement contre 1,7 % en 1982. En vertu de tous ces facteurs, M.

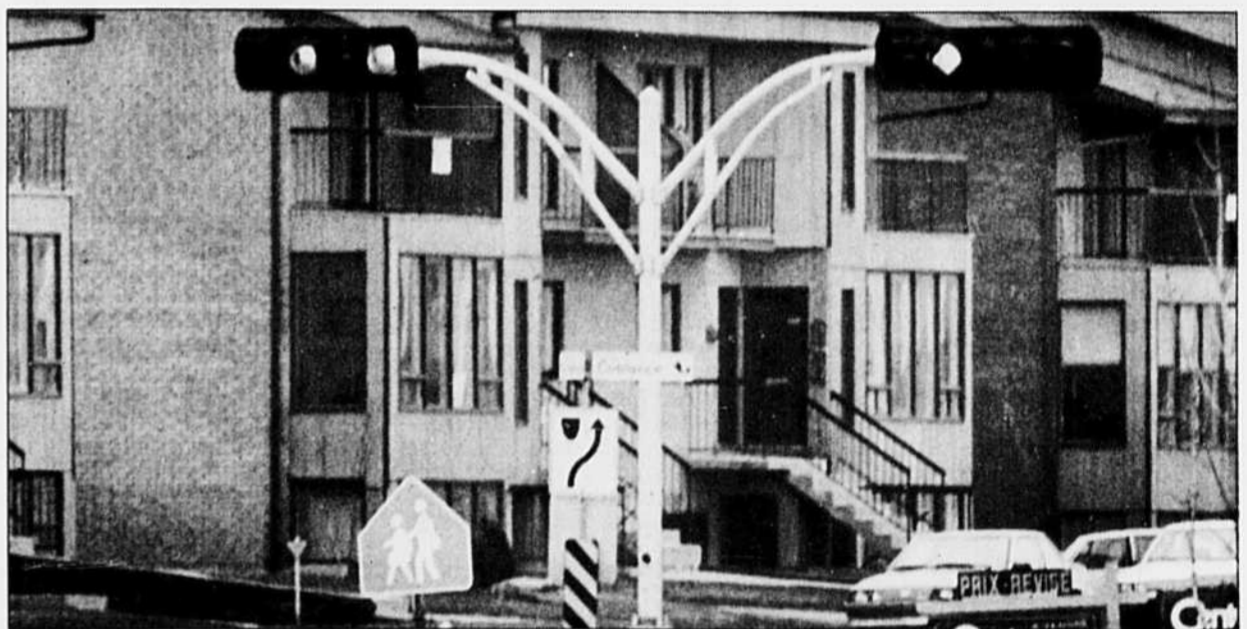


PHOTO JACQUES NADEAU

La SCHL estime que la valeur marchande de la maison neuve augmentera de 2 % seulement cette année.

Pelletier a calculé que le nombre des mises en chantier de maisons unifamiliales baissera de 14 %, pour se fixer ainsi à 9900 unités. Dans le secteur locatif, on pense que les mises en chantier vont chuter de 19 %, pour s'établir à 5600 unités. « Il s'agira de la plus faible production depuis 1984, en raison de taux d'occupation historiquement élevés, d'une demande faible et d'une croissance des loyers inférieure à l'inflation ».

Dans le secteur de la copropriété, la chute sera encore plus prononcée que dans les autres secteurs alors que seulement 1950 unités seront construites, soit une baisse de 28 %. Dans ce cas, M. Pelletier a indiqué que « l'offre actuelle sur le marché, c'est-à-dire les unités inoccupées et

en construction, sans compter les unités louées, est en mesure de satisfaire toute la demande de cette année, en plus de laisser un excédent pour les besoins de 1992 ».

Seuls le programme gouvernemental d'incitation à la construction, plus connu sous le nom de *Mon toit*, combiné avec la baisse lente mais permanente des taux d'intérêt permettront de limiter les dégâts.

Incidentement, dans le cas du programme mis sur pied par le ministre des Affaires municipales, les multiples représentations faites par les constructeurs afin d'en modifier certains critères auront porté fruit. En effet, cette semaine les autorités ont annoncé que « la majoration des

plafonds d'admissibilité seront de 130 000 \$ pour l'ensemble des municipalités tout en demeurant à 150 000 \$ pour la CUM ».

À propos de *Mon toit*, mon toit, et plus précisément des invendus, l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec souligne dans un communiqué « qu'en refusant d'admettre à l'intérieur du programme les quelque 5000 unités d'habitation construites avant le 1er janvier 1991, le gouvernement freine la participation des entrepreneurs les plus dynamiques qui sont actuellement aux prises avec des unités invendues. Cette situation atténue le ferveur des constructeurs face à ce programme de relance ».

L'accès à la propriété devient plus facile

d'après la Presse Canadienne

LA BAISSÉ des taux hypothécaires constitue le principal facteur de la chute de l'indice d'accessibilité au logement au Québec, de 49 % qu'il était au deuxième trimestre de 1990 à 44 % au dernier trimestre de l'année.

Cet indice, publié par la Banque Royale, calcule la proportion des revenus familiaux requise pour faire face aux paiements de l'hypothèque d'un bungalow, des taxes foncières et à d'autres dépenses. Plus l'indice est élevé, plus l'accessibilité au logement est difficile.

Dans les provinces de l'Atlantique, l'indice est demeuré plus ou moins stable au cours des quatre dernières années, avec une légère amélioration au dernier trimestre de 1990.

Au Manitoba, l'indice a fléchi de 43 % au deuxième trimestre à 40 %

au quatrième.

La Saskatchewan est demeurée la province où l'accessibilité au logement est la plus facile. L'indice a baissé à 38 % (ou 86 000 \$) au dernier trimestre.

C'est en Ontario et en Colombie-Britannique où la situation s'est le plus améliorée. L'Alberta est la seule province où les prix sont sensiblement plus élevés qu'il y a un an, même si l'accessibilité s'est améliorée au dernier trimestre de l'an dernier.

Le logement est demeuré plus accessible à Montréal qu'à Vancouver ou Toronto. Des trois villes, c'est à Vancouver que les prix sont les plus élevés pour les maisons neuves. L'indice à Toronto s'est amélioré au cours de l'année, avec une chute de 17 % des prix des maisons.



L'indice d'accessibilité au logement est passé de 49 % à 44 % au cours des trois derniers mois.

LA GARANTIE APEC

Exigez-la.

Toujours gratuite, de plus en plus indispensable.

Pour vendre ou acheter une maison ou une propriété (jusqu'à 6 logements), appelez d'abord l'agent immobilier de La Capitale.

Lui seul peut vous offrir la fameuse garantie APEC:

1 an de garantie sur la plomberie, l'électricité, le chauffage et les appareils inclus dans la vente.

L'agent de La Capitale, votre partenaire en affaires immobilières.

VENDU



PARMI NOS 25 PLACES D'AFFAIRES :

- CENTRE LAVAL (514) 682-2121
- DUVERNAY (514) 667-3333
- PLACE DU CARREFOUR (514) 687-6780

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

2636-5205 QUÉBEC INC.
505, Boul. de Maisonneuve est
Montréal (île de Montréal) H2L 1Y4
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau & Associés
DEMANDE DE PERMIS RÉGULIER
Catégorie de permis de transport: Interurbain
Territoire autorisé: D'Amos à Rivière-Héva
Parcours: Dans Amos: Suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: D'Amos à Rivière-Héva
Dans Rivière-Héva: Suivant entente avec les autorités municipales.
Horaire et fréquence: Selon l'horaire autorisé qui est au dossier.
Clientèle: Public en général
Catégorie de véhicules: 1 à 6
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours.
Durée: 5 ans

MORIN, ROGER
1775, de la Vénérye
Québec (Québec) G1J 4W2
Proc.: Bergeron, Saindon, Tremblay
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
Transport notifié
no: 9-Q-000158-001A
Autorisation: Transport de personnes handicapées physiques, mentales et chroniques, de leur résidence, de l'hôpital ou de centres spécialisés situés à Québec à une destination quelconque incluant les frontières.
Clientèle: Personnes handicapées physiques, mentales et chroniques.
Catégorie d'autobus: 7
Validité: 5 ans

AUTOBUS ST-BRUNO (1987) LTEE
559, Melançon
Saint-Bruno (Québec) G0W 2L0
Proc.: Me Michel Paradis
DEMANDE DE PERMIS
Transport notifié
Territoire: Saint-Bruno, Hébertville-Station, Alma, Hébertville.
Horaire et fréquence: Sur demande
Clientèle: Groupes de personnes exclusivement
Catégorie d'autobus: 5
Validité: 5 ans

AUTOCARS JASMIN INC.
2249, rue St-Hubert
Jonquières (Québec) G7X 5P1
Proc.: Me Daniel Bureau
DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRE DE PARCOURS OU DE FREQUENCE
Transport interurbain
no: 4-Q-000385-001B
Dans le territoire de: De Dolbeau à Alma
Parcours: Dans Dolbeau: Suivant entente avec les autorités municipales.
Route 169: De Dolbeau à Alma
Dans Alma: Suivant entente avec les autorités municipales
Horaire et fréquence: Selon l'horaire autorisé au dossier
Clientèle: Public en général
Catégorie de véhicules: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions: Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf:
- Pas de service local de Dolbeau à Mistassini y compris les municipalités intermédiaires
- Pas de service local dans Alma
Date d'affichage: 1991-03-12 au 1991-03-22

Délais d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

2636-5205 QUÉBEC INC.
505, Boul. de Maisonneuve est
Montréal (île de Montréal) H2L 1Y4
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau & Associés
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Catégorie de permis de transport: Interurbain
Territoire autorisé: D'Amos à Rivière-Héva
Parcours: Dans Amos: Suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: D'Amos à Rivière-Héva
Dans Rivière-Héva: Suivant entente avec les autorités municipales
Horaire et fréquence: Selon l'horaire autorisé qui est au dossier
Clientèle: Public en général
Catégorie de véhicules: 1 à 6
Conditions et restrictions: Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf:
- Pas de service local de Dolbeau à Mistassini y compris les municipalités intermédiaires
- Pas de service local dans Alma
Date d'affichage: 1991-03-12 au 1991-03-22

Délais d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

2636-5205 QUÉBEC INC.
505, Boul. de Maisonneuve est
Montréal (île de Montréal) H2L 1Y4
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau & Associés
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Catégorie de permis de transport: Interurbain
Territoire autorisé: D'Amos à Rivière-Héva
Parcours: Dans Amos: Suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: D'Amos à Rivière-Héva
Dans Rivière-Héva: Suivant entente avec les autorités municipales
Horaire et fréquence: Selon l'horaire autorisé qui est au dossier
Clientèle: Public en général
Catégorie de véhicules: 1 à 6
Conditions et restrictions: Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf:
- Pas de service local de Dolbeau à Mistassini y compris les municipalités intermédiaires
- Pas de service local dans Alma
Date d'affichage: 1991-03-12 au 1991-03-22

AUTOCAR CONNAISSEUR INC.
1140, rue Wellington
Montréal (Québec) H3C 1V8
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
TRANSPORT FONTAINE LTEE
4950, Boul. de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6V 4Z6
Proc.: Me Louis Lavoie
TRANSPORT DE PERMIS PARTIEL DE PERMIS NOTIFIÉ
Autorisation: Beloeil, Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Hyacinthe, Saint-Simon, Sainte-Marie-Madeleine, Boucherville, McSternville, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert, Saint-Thomas-d'Acquin et Sainte-Madeleine.
Clientèle: Groupes de personnes exclusivement
Catégorie de véhicules: 1, 2, 3, 4, 5 et 6

LOCATION

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

MICHEL BÉGIN AUTOMOBILES INC.
163, St-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec) J6K 3B4
CHANGEMENT D'ADRESSE
Permis 9-M-602132-001A
Location à court terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes.
DU: 1, rue Beauce
Beauharnois (Québec)

J6N 2L8
AU: 163, St-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec)
J6K 3B4

No: Q-91-04354-6
2688522 CANADA INC.
375, Boul. Rideau
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y7
Proc.: Lafleur, Brown, De Grandpré, Kronstrom
Permis de location à court et à long terme de camions, camionnettes, fourgons, fourgonnettes, tracteurs et remorques
AU: Aéroport LG2
Baie-James (Québec)
JOY 2X0
ET
AU: Parc Industriel
Baie-James (Québec)
JOY 2X0

MARITIME

Cette publication constitue l'avis que la Commission donne à tous les titulaires de permis pour satisfaire à l'article 9 de l'Ordonnance générale sur le transport de passagers et de marchandises par eau.

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

JOSEPH LACHANCE & FILS INC.
1495, Volt
Charlesbourg (Québec) G2L 1H8
Proc.: Me Yvon Chouinard
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-A PASSAGERS
3-Q-700.050-003A
Autorisation: Transport touristique, pour le transport de passagers et de leurs bagages de Montmagny (14550) à St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues (14790), et retour, et excursions de Montmagny (14550) à St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues (14790), (îles-aux-Oies, Grosse-Île, Île Ste-Marguerite, île-au-Canot, toponymes de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues 14790), St-François (île-au-Ruau) 16200, St-Ignace-de-Loyola (île-Madame) 49270 et retour, de Montmagny (14550) à St-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres (12180) et retour, à Ste-Anne-de-Beaupré (17280) et retour, de Montmagny (14550) pour faire le tour de l'île d'Orléans et retour, de Montmagny (14550) à Chicoutimi (94300) et retour, et aux fins d'excursions de chasse et de pêche et service d'urgence, suivant les taux déposés et sans horaire déterminé.

SAM VEZINA INC.
No: Q-91-04486-6
2, rue Delormier
Trois-Rivières-Ouest
(Québec) G9B 1C6
Proc.: Me Guy Vaillancourt
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-B TRAVERSISERS
1-Q-700.003-001A
Autorisation: Au moyen de tout genre de navires affrétés par la requérante, faire: 1) Service de transbordement de pilotes et de leurs bagages. 2) Transport de passagers et/ou de marchandises destinées aux, ou provenant de navires en route, au mouillage, garés ou accostés, ou en cale-sèche. 3) Service d'amarrage ou de démarrage de navires. 4) Service de remorquages de petits navires. 5) Service de transport d'explosifs et de rebuts. 6) Tout autre service se rapportant aux navires océaniques ou côtiers. Ces services peuvent être effectués sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, entre les limites de St-Jean 16300 et St-Nicolas 21700, province de Québec, sans horaire régulier et suivant les taux fixés.

ARZANI, ABDOLHOSSAIN
5200, Côte Ste-Catherine, app. 2
Montréal (île de Montréal) H3W 1M8
Et demandeur-cédant:
Lapointe, Pierre
746, 24ème Avenue
Lachine (île de Montréal)
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-212500-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

GILL, KULDIP KAUR
8758, rue Dubé
LaSalle (île de Montréal) H8R 2S7
Et demandeur-cédant:
Gill, Ganga Singh
8756, rue Dubé
LaSalle (île de Montréal) H8R 2S7
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-206251-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

ASSILI, NASSER
1202, Grant
Longueuil (Chambly) J4J 3V3
Et demandeur-cédant:
Ladouceur, Hélène
3448, Ave. Verdun
Verdun (île de Montréal) H4G 1K3
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-214290-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

BERCY, HARRY VOOGELY
421, Foster
Laval (île Jésus) H7P 3G2
Et demandeur-cédant:
Coughlin, Robert
2175, Campbell Ave, app. 6
Dorval (île de Montréal) H9P 1L2
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-214146-001A
Dans le territoire de:
Ouest de Montréal (A-12)

MERCEDA, BARTHELEMY
11866, Pierre Baillargeon
St-Nicolas (île de Montréal) H1E 2E4
Et demandeur-cédant:
Romanelli-Simonetti, Carmela
2092, Melisande
Saint-François, Laval
(île Jésus) H7A 3T5
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-211714-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

OLEAS, V. FABIAN
8674, Ernest Savignac
Montréal (île de Montréal) H2M 2M3
Et demandeur-cédant:
Diador, Franco
6970, Juges
Montréal (île de Montréal) H4E 2W8
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-203119-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN A MONTREAL INC.
10926, London
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 4J1
Et demandeur-cédant:
Bric, Odchille
Odchille Bric Enr.
7129, Molson
Montréal (île de Montréal) H2A 3K4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213800-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN A MONTREAL INC.
10926, London
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 4J1
Et demandeur-cédant:
Bric, Odchille
Odchille Bric Enr.
7129, Molson
Montréal (île de Montréal) H2A 3K4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213800-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN A MONTREAL INC.
10926, London
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 4J1
Et demandeur-cédant:
Bric, Odchille
Odchille Bric Enr.
7129, Molson
Montréal (île de Montréal) H2A 3K4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213800-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN A MONTREAL INC.
10926, London
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 4J1
Et demandeur-cédant:
Bric, Odchille
Odchille Bric Enr.
7129, Molson
Montréal (île de Montréal) H2A 3K4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213800-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

TAXI

Délais d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

DUPLESSIS, MAURICE
3871, Sabrevois, app. 4
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 2X5
Et demandeur-cédant:
Archambault, Georgette
5032, Jarry est
Saint-Léonard
(île de Montréal) H1R 1Y4
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-214087-001A
Dans le territoire de:
Est de Montréal (A-05)

LAVOIE, HÉLÈNE
1270, Fabus, app. 2
Terrebonne, île St-Jean
(Terrebonne) J6W 3Z8
Et demandeur-cédant:
Succession Arthur Lavoie
a/s Lavoie, Hélène ET
1270, Paquin, app. 2
Terrebonne, île St-Jean
(Terrebonne) J6W 3Z8
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-211294-001A
Dans le territoire de:
Laval (A-08)

PERRAULT, RICHARD PIERRE
2356, Vallière
Laval (île Jésus) H7M 3C1
Et demandeur-cédant:
MERIZIER, PIERRE GIRARD
1835, Vallière
Chomedey, Laval
(île Jésus) H7M 3B1
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-210306-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

LEMAY, ANDRÉ
98, rue Allard Sud
Fleurimont (Sherbrooke) J1G 3Y5
Et demandeur-cédant:
Lachance, Raymond
1506, St-André
Sherbrooke (Sherbrooke) J1H 2S5
Procureur: Roger Bergeron, notaire
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-201217-001A
Dans le territoire de:
Sherbrooke (A-43)

HANNA, MAGDI
Taxi Rapide A.D.L. Enr.
16, Lortie
Aylmer (littoral) J9H 4G4
Et demandeur-cédant:
Jean, Marcel
Taxi Marcel Jean
531, Wilfrid Lavigne, app. 601
Aylmer (Gatineau) J9H 6R4
TRANSFERT DE PERMIS
M-214522-001A
Dans la région de Aylmer formée de la municipalité de Aylmer.

GILL, KULDIP KAUR
8758, rue Dubé
LaSalle (île de Montréal) H8R 2S7
Et demandeur-cédant:
Gill, Ganga Singh
8756, rue Dubé
LaSalle (île de Montréal) H8R 2S7
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-206251-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

ARZANI, ABDOLHOSSAIN
5200, Côte Ste-Catherine, app. 2
Montréal (île de Montréal) H3W 1M8
Et demandeur-cédant:
Lapointe, Pierre
746, 24ème Avenue
Lachine (île de Montréal)
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-212500-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

ASSILI, NASSER
1202, Grant
Longueuil (Chambly) J4J 3V3
Et demandeur-cédant:
Ladouceur, Hélène
3448, Ave. Verdun
Verdun (île de Montréal) H4G 1K3
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-214290-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

BERCY, HARRY VOOGELY
421, Foster
Laval (île Jésus) H7P 3G2
Et demandeur-cédant:
Coughlin, Robert
2175, Campbell Ave, app. 6
Dorval (île de Montréal) H9P 1L2
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-214146-001A
Dans le territoire de:
Ouest de Montréal (A-12)

MERCEDA, BARTHELEMY
11866, Pierre Baillargeon
St-Nicolas (île de Montréal) H1E 2E4
Et demandeur-cédant:
Romanelli-Simonetti, Carmela
2092, Melisande
Saint-François, Laval
(île Jésus) H7A 3T5
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-211714-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

OLEAS, V. FABIAN
8674, Ernest Savignac
Montréal (île de Montréal) H2M 2M3
Et demandeur-cédant:
Diador, Franco
6970, Juges
Montréal (île de Montréal) H4E 2W8
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-203119-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN A MONTREAL INC.
10926, London
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 4J1
Et demandeur-cédant:
Bric, Odchille
Odchille Bric Enr.
7129, Molson
Montréal (île de Montréal) H2A 3K4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213800-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN A MONTREAL INC.
10926, London
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 4J1
Et demandeur-cédant:
Bric, Odchille
Odchille Bric Enr.
7129, Molson
Montréal (île de Montréal) H2A 3K4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213800-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN A MONTREAL INC.
10926, London
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 4J1
Et demandeur-cédant:
Bric, Odchille
Odchille Bric Enr.
7129, Molson
Montréal (île de Montréal) H2A 3K4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213800-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN A MONTREAL INC.
10926, London
Montréal-Nord
(île de Montréal) H1H 4J1
Et demandeur-cédant:
Bric, Odchille
Odchille Bric Enr.
7129, Molson
Montréal (île de Montréal) H2A 3K4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-213800-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

5970, rue Bach
Brossard (Laprairie) J4Z 2G2
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-206526-004A
Dans le territoire de:
Longueuil (A-02)

MCMAHON, MICHAEL
2300, Beauzèle
Saint-Laurent
(île de Montréal) H4K 2R7
Et demandeur-cédant:
McMahon-Loucks, Gladys
2300, Beauzèle
Saint-Laurent
(île de Montréal) H4K 2R7
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-201816-004A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

KOUTSOUMBAS, PANAYOTIS
7515, St-André
Montréal (île de Montréal) H2R 2P8
Et demandeur-cédant:
Harroch, Mardoche
2220, Frenette
Ville St-Laurent
(île de Montréal) H4R 1M2
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-201558-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

BASTARACHE, GILLES
Gilles Bastarache Enrg.
25, St-Luc
Magog (Stanstead) J1X 2V9
Et demandeur-cédant:
Jean-Yves Proulx & Als en Société
Taxi Magog Orford Enr.
59, Sherbrooke
Magog (Stanstead) J1X 2R3
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-214861-001A
Dans la région de Magog formée de la municipalité de Magog.

OSMAN, GHASSOUB M.
425, Voltairin
Brossard (Laprairie) J4W 2Y2
Et demandeur-cédant:
Ohayon, Jacob
2442, Bourgoin
Saint-Laurent
(île de Montréal) H4R 2C3
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-20515-001A
Dans le territoire de:
Québec, agglomération (A-36)

MICHEL BOULET ET ALS EN SOCIÉTÉ
(Les Entreprises Ju-Bo Enr.)
2, rue Nobel, C.P. 65
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G0A 3M0
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
STEVENS, JULIEN
1417, Dumais
Ancienne-Lorette (Québec) G2E 1X2
TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-203723-001A
Dans le territoire de:
Québec, agglomération (A-36)

DARDARI, HASSAN
961, Pie XII, app. A
Ste-Foy (Québec) G1W 4N3
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
ETTEJGANI, FATIMA
961, Pie XII, app. A
Ste-Foy (Québec) G1W 4N3
TRANSFERT DE PERMIS
8-Q-205139-001A
Dans le territoire de:
Québec, agglomération (A-36)

2850-3290 QUÉBEC INC.
480, avenue Desmeules Nord
Alma (Québec) G8B 5R7
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
CAMIL TREMBLAY & ALS EN SOCIÉTÉ
(Taxi du Lac G.T. Enr.)
675, rue Harvey ouest
Alma (Québec) G8B 1P3
TRANSFERT DE PERMIS
1-Q-205037-001A
1-Q-205037-002A
1-Q-205037-003A
1-Q-205037-004A
Dans le territoire de:
Alma (A-20)

GRISÉ, ANDRÉ
370, Gallican
Drummondville (Québec) J2C 2V5
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
LAROCHE, FERNAND
825, Savard
Drummondville (Québec) J2C 3S7
TRANSFERT DE PERMIS
7-Q-203622-001A
Dans le territoire de:
Drummondville (A-29)

DARDARI, ABDELAZIZ
961, Pie XII
Ste-Foy (Québec) G1W 4N3
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
MARTIN BEAUCHAMP ET ALS EN SOCIÉTÉ
(Société Darbeau Enr.)
1170, Marguerite Bourgeois, # 3
Ste-Foy (Québec) G1V 4A8
TRANSFERT DE PERMIS
3-Q-204855-002A
Dans le territoire de:
Québec, agglomération (A-36)

ROY, LUC
(Taxi Luc Roy Enr.)
3107, Avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1V6
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
FORTIN, JEAN-MAÏC
3128, Avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1V7
TRANSFERT DE PERMIS
2-Q-203833-004A
Dans le territoire de:
Charny
Formées des municipalités suivantes:
Saint-Nicolas (21780-V)
Bernières (21700-SD)
Saint-Rédempteur (21650-V)
Charny (21600-V)
Saint-Etienne-de-Lauzon (21220-SD)

LANGLAIS, EDWINA
435, Dequen, app. 6
Sept-Îles (Québec) G4R 2R1
Proc.: Me Clément Côté
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
TOUSSAINT, RICHARD
144, Saint-Ola
Sept-Îles (Québec) G4R 1R9
TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-205009-001A
Dans le territoire de:
Sept-Îles (A-53)

ROY, LUC
(Taxi Luc Roy Enr.)
3107, Avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1V6
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
FORTIN, JEAN-MAÏC
3128, Avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1V7
TRANSFERT DE PERMIS
2-Q-203833-004A
Dans le territoire de:
Charny
Formées des municipalités suivantes:
Saint-Nicolas (21780-V)
Bernières (21700-SD)
Saint-Rédempteur (21650-V)
Charny (21600-V)
Saint-Etienne-de-Lauzon (21220-SD)

LANGLAIS, EDWINA
435, Dequen, app. 6
Sept-Îles (Québec) G4R 2R1
Proc.: Me Clément Côté
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
TOUSSAINT, RICHARD
144, Saint-Ola
Sept-Îles (Québec) G4R 1R9
TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-205009-001A
Dans le territoire de:
Sept-Îles (A-53)

ROY, LUC
(Taxi Luc Roy Enr.)
3107, Avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1V6
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
FORTIN, JEAN-MAÏC
3128, Avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1V7
TRANSFERT DE PERMIS
2-Q-203833-004A
Dans le territoire de:
Charny
Formées des municipalités suivantes:
Saint-Nicolas (21780-V)
Bernières (21700-SD)
Saint-Rédempteur (21650-V)
Charny (21600-V)
Saint-Etienne-de-Lauzon (21220-SD)

ROY, LUC
(Taxi Luc Roy Enr.)
3107, Avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1V6
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
FORTIN, JEAN-MAÏC
3128, Avenue des Églises
Charny (Québec) G6X 1V7
TRANSFERT DE PERMIS
2-Q-203833-004A
Dans le territoire de:
Charny
Formées des municipalités suivantes:
Saint-Nicolas (21780-V)
Bernières (21700-SD)
Saint-Rédempteur (21650-V)
Charny (21600-V)
Saint-Etienne-de-Lauzon (21220-SD)

001A, pour la région 273003 — Maniwaki, au nom de Monsieur René A. Carrière.

CAMIONNAGE EN VRAC

Délais d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

LAMOTHE BERNARD
3415 Jean
Terrebonne
(Terrebonne) J6W 5C9
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
8-M-512338-001A
Dans le territoire: région 06

LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI INC.
850, Des Actionnaires
Chicoutimi
(Chicoutimi) G7J 4N3
Et partie intimée:
Nil Girard Transport Ltée
4710 boul. Talbot
Lettérière
(Chicoutimi) G0V 1K0
ANNULATION DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Permis concerné: 9-Q-509299-001A
Il s'agit d'une demande d'annulation en raison de non-paiement de cotisations.

LES ENTREPRISES ROLLAND JOYAL & FILS INC.
2150, Petit Saint-Esprit, C.P. 2850
Nicolet (Nicolet) J0G 1E0
Et demandeur-cédant:
CARDIN, Michel
255, rang Sainte-Anne
Saint-François-du-Lac
(Yamaska) J0G 1M0
Proc.: Fontaine, Garneau & Ass.
TRANSFERT ET MODIFICATION DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: groupes 03, 04 et 05
Permis concerné: 6-Q-509805-001B
Faire inscrire au permis: toutes matières.

LES EXCAVATIONS GAREAU INC.
2598, rang St-Jacques
Saint-Jacques
(Montcalm) J0K 2R0
Et demandeur-cédant:
Gaudet, Laurent
810, St-Jean
Sainte-Marie-Salomé
(Montcalm) J0K 2Z0
DEMANDE DE TRANSFERT
1-M-501159-001A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

PRODUITS DE CIMENT COUILLARD LTEE
34

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-5

No: M-91-08666-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
 505, rue Sherbrooke Est
 Montréal (Québec) H2L 1K2
 Et l'intimé:
 Noël, Georges
 175, Principale
 Saint-Louis-de-Gonzague
 Cité Beauharnois (Québec), JOS 1T0
REVOCATION DE PERMIS
5-M-513325-003A
 Révocation du permis n° 5-M-513325-003A au nom de Monsieur Georges Noël.

No: M-91-08672-3
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
 505, rue Sherbrooke Est
 Montréal (Québec) H2L 1K2
 Et l'intimé:
 GOULD, Earl R. Jr.
 381, Chénier
 Mirabel, Deux-Montagnes
 (Québec) J0N 1K0
REVOCATION DE LICENCE
9-M-513024-002A
 Révocation de la licence n° 9-M-513024-002A au nom de M. Earl R. Jr. Gould.

No: M-91-08673-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
 505, rue Sherbrooke Est
 Montréal (Québec) H2L 1K2
 Et l'intimé:
 DUVAL, Camil
 15, 7e rue
 Chalais
 (Terr. du Nouveau-Québec) G0W 1H0
REVOCATION DE PERMIS
9-M-512869-001A
 Révocation du permis n° 9-M-512869-001A au nom de Camil Duval.

COURTAGE EN CAMIONNAGE EN VRAC

Avis des affaires relatives au courtage en transport, donnés en vertu des dispositions des Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

Délais d'opposition ou d'intervention: 12 jours du présent avis

Toute personne intéressée peut se présenter et être entendue à l'audience sans qu'il soit nécessaire de produire au préalable par écrit une opposition ou intervention.

No: Q-91-04499-9
LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE DUBUC SUD INC.
 152 boul. de la Grande-Baie Nord
 La Baie (Chicoutimi) G7B 3P9
DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE COURTAGE
 Approbation des nouveaux frais d'adhésion, au montant de 400,00\$ pour un nouvel abonné.

COURTAGE EN CAMIONNAGE EN VRAC AVIS PROPRIO MOTU

Délais d'opposition ou d'intervention: 30 jours du présent avis

No: Q-91-04466-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
 5500 boul. des Galeries
 Québec (Québec) G2K 2E1
TRANSPORTEURS EN VRAC DE TEMISCOUATA INC.
 (Partie intimée)
 85, rue de l'Église
 Notre-Dame-du-Lac
 (Témiscouata) G0J 1X0
ANNULATION DE PERMIS
 La Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins d'annuler le permis de courtage Q-52322P-002A qu'elle a délivré à la partie intimée, au motif que les conditions dont le permis était assorti n'ont pas été respectées.

CAMIONNAGE EN VRAC EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 E.L. 35).
 La Commission délivrera la licence de camionnage en vrac extra-provinciale, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée par la demande est susceptible de nuire à l'intérêt public.
 Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermenté est de 21 jours du présent avis.
 Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.
 Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 28 mai 1991 à 10:00 heures.
 Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 30 mai 1991 à 10:00 heures.
 No: Q-91-04503-8
TRANSPORT PAUL ROUSSEAU INC.
 495, rue Lapointe
 Pohenégamook
 (Kamouraska) G0L 2T0
DEMANDE DE LICENCE
 Transport de matières en vrac
 Territoire: régions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10.
 Frontière: Qué.-Ont., Qué.-T.-N., Qué.-N.-B., Qué.-É.-U.
 Matières transportées: toutes
 Il s'agit d'une demande pour 4 propositions de service.

CAMIONNAGE LOCAL, INTRA ET EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II et de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 E.L. 35) et de la Loi sur le camionnage (1987, ch. 97).
 La Commission délivrera la licence de camionnage extra-provinciale, la licence de camionnage intra-provinciale ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.
 Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermenté est de 21 jours du présent avis.
 Avis est aussi donné, que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.
 Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 28 mai 1991 à 10:00 heures.
 Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 30 mai 1991 à 10:00 heures.
 No: M-91-08560-0
766702 ONTARIO INC.
 (Steve Wilson Trucking)
 a/s Shawville Milling Co.
 476, Main Street, Box 10
 Shawville (Québec)
 J0X 2Y0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.
 No: M-91-08573-3
BRITTON TRANSPORT INC.
 a/s Martineau, Walker
 3400, Tour de la Bourse, C.P. 242
 Pl. Victoria

Montréal (Québec)
 H4Z 1E9
 Proc: Martineau, Walker
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: M-91-08574-1
ENNIS TRUCK LINES INC.
 a/s Sandra Overgaard
 5374, Decelles Ave.
 Montréal (Québec)
 H3T 1V9
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: M-91-08575-8
MAWSON & MAWSON INC.
 a/s Blakely, Gascon
 1200, Place du Canada
 Montréal (Québec)
 H3B 2P9
 Proc: Blakely, Gascon
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-É.U.

No: M-91-08576-6
R & J TRANSPORT INC.
 a/s Blakely, Gascon
 1200, Place du Canada
 Montréal (Québec)
 H3B 2P9
 Proc: Blakely, Gascon
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick et Qué.-É.U.

No: M-91-08577-3
PRUD'HOMME, ANDRÉ
 (A.P. Déménagement Enr.)
 613, Goyette, # 2
 Longueuil (Québec)
 (Chambly) J4J 2X4
PERMIS LOCAL
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08611-1
RICE, ANDREW P.
 a/s Jean-Paul Cousineau
 143, Riordon
 Témiscamingue (Québec)
 J0Z 3R0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: M-91-08613-3
702251 ONTARIO LIMITÉE
 a/s Lavoie, Morency
 445, Parc Industriel, # 200
 Longueuil (Québec)
 J4H 3V7
 Proc: Lavoie, Morency
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport à titre de principal
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: M-91-08612-9
MURPHY THE MOVER LTD
 a/s Monique Roy
 77, Desmarée
 Boucherville (Québec)
 J4B 2A1
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: M-91-08613-7
MEGA-FLEX TRANSPORT LTD
 a/s Denise Danis
 168, d'Auvergne
 Gatineau (Québec)
 J8T 1J7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: M-91-08614-5
REUBER TRANSPORT INC.
 a/s Laffeur, Brown
 1, Pl. Ville-Marie, # 3725
 Montréal (Québec)
 H3B 3P4
 Proc: Laffeur, Brown,
 de Grandpré, Kronström
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: M-91-08615-2
2547-4453 QUÉBEC INC.
 40, des Européens

St-François, Laval
 (Québec) H0A 1G0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08621-0
TRANSPORT EXPRESS MINIMAX INC.
 a/s Robert St-François
 5520, Chemin St-François
 St-Laurent (Québec)
 H4S 1B4
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-É.U.

No: M-91-08622-8
TRANSPORT EXPRESS MINIMAX INC.
 a/s Robert Sabourin
 5520, Chemin St-François
 St-Laurent (Québec)
 H4S 1B4
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08655-8
CHARBONNEAU, MICHEL
 10075, boul. Lévesque
 St-François, Laval
 Qc H0A 1G0
PERMIS LOCAL
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08656-6
FILIPPONE, TONY
 8477, Place Choquette
 St-Léonard, Qc
 H1R 2Z7
PERMIS LOCAL
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08677-2
U.S. EXPRESS, INC.
 (U.S. Express Inc.)
 a/s Martineau, Walker
 400, Maisonneuve O., # 242
 Montréal (Québec)
 H4Z 1E9
 Proc: Martineau, Walker
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-08680-6
HOWARD'S VAN & STORAGE LTD
 Transport à titre de principal
 a/s Guy & Gilbert
 770, Sherbrooke O., 23e
 Montréal (Québec)
 H3A 1R3
 Proc: Guy & Gilbert
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-É.U.

No: M-91-08681-4
2854-9343 QUÉBEC INC.
 Transport à titre de principal
 a/s R.F. Express Enr.)
 273, Réjean
 St-Joseph-du-Lac, Québec
 (Deux-Montagnes) J0N 1M0
PERMIS LOCAL
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08682-2
LES TRANSPORTS JONACO INC.
 1, rue Hervé
 Châteauguay (Québec)
 J6J 5W6
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08683-0
DÉMÉNAGEMENT C.M. INC.
 1, Stéphane
 St-Jacques
 (St-Jean) J0J 2A0
PERMIS LOCAL
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08684-8
CENTRE DE LOCATION SIMPLEX LTÉE
 9740, boul. de l'Acadie
 Montréal (Québec)
 H4N 1L8
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: M-91-08686-3
LES SERVICES DE LIVRAISON ALPHONSE AYOTTE INC.
 1702, Place Beauchesne

Montréal (Québec)
 H1L 3G9
 Proc: Parenteau, Coulombe
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: M-91-08687-1
717857 ONTARIO INC.
 (FJR Entreprises)
 a/s Cheryl Johnson
 5364, Beaudry Terrace
 St-Hubert (Québec)
 J3Y 6L3
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontière: Qué.-Ont.

No: M-91-08688-9
BADGER TRANSPORT INC.
 a/s Paquette, Perreault
 200, St-Jacques O., # 900
 Montréal (Québec)
 H3C 2P9
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-É.U.

No: M-91-08689-7
673118 ONTARIO INC.
 a/s Konstan Triantafillou
 3088, des Opales
 St-Hubert (Québec)
 J4T 3S8
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick et Qué.-É.U.

No: M-91-08690-5
SPEC TRANSPORTATION INTERNATIONAL INC.
 a/s Phil Auray
 384, Edgewood
 Rosemère (Québec)
 J7A 3S6
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick et Qué.-É.U.

No: M-91-08691-3
THREE PONDS FARM LIMITED
 a/s Cheryl Johnson
 5364, Beaudry Terrace
 St-Hubert (Québec)
 J3Y 6L3
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontière: Qué.-Ont.

No: M-91-08692-1
DAE TRUCKING INC.
 a/s Can-U.S. Trans. Cons.
 400, Maisonneuve O., # 907C
 Montréal (Québec)
 H3A 1L4
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont. et Qué.-É.U.

No: M-91-08693-9
BRISSON, RAYMOND G.
 a/s Barry & Associates
 1080, Beaver Hill Hill
 Montréal (Québec)
 H2Z 1S8
 Proc: Barry & Associates
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport à titre de principal
 Biens transportés:
 Groupe 12: Produits métalliques, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontière: Qué.-Ont.

No: Q-91-04355-3
655129 ONTARIO LTD.
 a/s Pierre Tarkpea
 33, rue Horne, bureau 202
 Group 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontière: Qué.-Ont.

No: Q-91-04356-1
TRANSPORT HENRI LÉVESQUE INC.
 536, Principale ouest
 St-Anaclet-de-Lessard, Québec
 G0K 1H0
 Proc: Gagné, Letarte
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: Q-91-04357-9
MARIAN FREIGHT SYSTEM INC.
 a/s François Rouette
 70, Dalhousie, # 500
 Québec (Québec)
 G1K 7A6
PERMIS EXTRA-PROVINCIAL
 Transport général public:
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontière: Qué.-É.U.

No: Q-91-04367-8
RANGER TRANSPORTATION INC.
 a/s Bernier, Brochu & Ass.
 3340, de la Péraide
 Bureau 300
 Ste-Foy, Québec
 G1T 2L7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du

charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 34: Explosifs, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Nouvelle-Ecosse et Qué.-É.U.

No: Q-91-04396-7
FILLION, DOMINIQUE
 1490, avenue de l'Amiral
 Val-Bélair, Québec
 G0A 1G0
PERMIS LOCAL
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: Q-91-04412-2
TRANSPORT J.L. FORTIN INC.
 2495, avenue Royale
 Beauport, (Québec)
 G1C 1R9
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve, Québec/États-Unis.

No: Q-91-04414-8
TRANSPORT PARÉ INC.
 379, St-Pierre
 St-Raymond, Québec
 G0A 4G0
PERMIS LOCAL
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: Q-91-04416-3
DUMONT, RÉNALD
 85, Chemin Taché Ouest
 St-Hubert, (Québec)
 G0L 3L0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: Q-91-04418-9
BOIVIN, ANDRÉ
 (LOCATION A.G.B. ENR.)
 583, rue de la Gironde
 Pintendre, Québec
 G0R 2K0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: Q-91-04420-5
LES ENTREPRISES GARRY MURPHY INC.
 1455, des Cèdres
 Ste-Marie, (Québec)
 G0E 2H7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: Q-91-04421-3
CHAREST, MAURICE
 150, Principale
 St-Antoine, Québec
 G0L 2J0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: Q-91-04422-1
LES ENTREPRISES GARRY MURPHY INC.
 1455, des Cèdres
 Ste-Marie, (Québec)
 G0E 2H7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: Q-91-04423-9
CHAREST, MAURICE
 150, Principale
 St-Antoine, Québec
 G0L 2J0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve et Qué.-É.U.

No: Q-91-04425-9
2751-1005 QUÉBEC INC.
 203, rue Principale
 St-Félix-d'Otis
 (Québec) G0V 1M0
PERMIS LOCAL
 Transport général public
 Biens transportés:
 Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 11: Produits chimiques et connexes, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 27: Médicaments, produits pharmaceutiques, fournitures et appareils médicaux, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
 Territoires demandés:
 Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionales.

No: Q-91-04258-9
LES TRANSPORTS HAROLD LAJOIE INC.
 DATE: 91-04-20
 Aux territoires demandés, il faudrait ajouter la frontière Québec-Terre-Neuve.
 No: Q-91-04258-9
LES TRANSPORTS HAROLD LAJOIE INC.
 DATE: 91-04-20
 Aux territoires demandés, il faudrait ajouter la frontière Québec-Terre-Neuve.

tés urbaines et régionale.
 No: Q-91-0

MONTREAL HEBDOMADAIRE

Table A B: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table K L: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table M N: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table O P: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table Q R: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table S T: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table U V: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table W X: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table Y Z: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AA AB: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AC AD: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table W X: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table Y Z: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AA AB: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AC AD: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AE AF: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AG AH: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AI AJ: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AK AL: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AM AN: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AO AP: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AQ AR: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AS AT: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AU AV: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AW AX: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table AY AZ: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table BA BB: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table BC BD: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table BE BF: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table BG BH: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table BI BJ: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table BK BL: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Table BM BN: 32 dem sur Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

29-04-91

Advertisement for M. Lambert with text: « M. Lambert va vous rappeler. Il travaille sur un dossier important. » and image of a man in a suit.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES: 100-199 Immobilier - Résidentiel, 200-299 Immobilier - Commercial, etc.

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR: Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

101 Propriétés à vendre: 101 Propriétés à vendre

101 Propriétés à vendre: 101 Propriétés à vendre

101 Propriétés à vendre: 101 Propriétés à vendre

101 Propriétés à vendre: 101 Propriétés à vendre

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

101 Propriétés à vendre

LONGUEUIL Cottage exceptionnel, impeccable, sur terrain de 14 000 p.c., site remarquable, 7 c.c., 4 s/bains, foyer, garage, double, etc. etc. Laissez-vous séduire. Denis Noël 561-5300 MONTEAL TRUST COURTIER

101 Propriétés à vendre

MANOIR GOHIER Maison de ville, Ville St-Laurent 5 min, à pieds du Collège. Magnifique Manoir, sous-sol et garage chauffés. Appelez maintenant pour rdv. 744-9609 Visite samedi et dimanche midi à 17 heures 1560 De l'Église Ville St-Laurent Agents bienvenus

101 Propriétés à vendre

LAURENTIDES BORD DE LAC navigable et aéroportuaire. Résidence méditerranéenne, ensolaillée, moderne, coquette, unique. 2 s/bains, genre, avec garage, 2752 pi.c., foyer et combustion totale. Placiers arbres marqués, terrasse à flanc de côte, vue remarquable. Caractère de majesté. 40 miles de Montréal. 465 000 \$. Agent s'abstenir. 1-514-563-2008

101 Propriétés à vendre

CENTRE-VILLE, maison 3 étages 1988, 9 pièces, 2 puits de lumière, garage, cour arrière, 242 000 \$. 524-8901, 281-9284

101 Propriétés à vendre

ESTRÉE Maison à vendre 196 vue admirable à Bromont. 11 pièces, sur 3 acres de terrain, au bord de l'eau. Aussi terrain de 25 acres. Pour visite: (514)263-2960

101 Propriétés à vendre

LAVAL OUEST, 4 logements au 5725, 55 Avenue, 159 900 \$, revenu 21 000 \$/année, propriétaire occupant. 627-4672

101 Propriétés à vendre

MAISON 2 chambres, salle à manger, bain, tourbillon, terrain 28 000 pi.c. St-Sauveur près rivière à Simon 168 000 \$ Pas d'agent. Sur: 628-2090, fin de sem. 227-1405.

101 Propriétés à vendre

MINI DOMAINE Bord du lac Lovering. Vue panoramique. 325 000 \$ (819)847-2350

101 Propriétés à vendre

MTL-EST, 2 x 4 s/b, rénovation bas libre, petit comptant, soyez propriétaire pour 4005 \$/mois. Idéal pour investisseur, 956-0386

101 Propriétés à vendre

NOUVEAU-ROSEMONT, 5085 Bousset, triplex rénové, libre juillet, 260 000 \$. Propriétaire, 256-6502

101 Propriétés à vendre

OUTREMONT, Magnifique duplex 5 500 pi.c., grandes pièces ensolaillées, jardin, garage. Poss. occupation (S) L. Laurin & Louise B. Lucas. Royal LePage Ctr. 773-8824

101 Propriétés à vendre

PETIT LAC MAGOG BORD DE L'EAU 95 pi.c. (Katawé), face Mont Orford. Coucher solitaire extraordinaire. Propriété unique. 3 c.c., studio, atelier, ch. des matras + vue lac, tout cathédrale, bain thérapeutique, portes françaises, salon + s/diner + véranda vitrée. Piscine aménagée. Pas d'agent. 125 000 \$ (819)842-4418

101 Propriétés à vendre

REPENTIGNY 1980, split 3 chambres, 2 s/bains, foyer, piscine, aspirateur central. 10600 pi.c. 103 900 \$. 582-4604

101 Propriétés à vendre

ROSEMONT, 8ème Ave et Bélanger, 1 X 7, 3 X 3 s/b, aires ouvertes, rénové, foyer, 259 000 \$. Agents s'abstenir. 376-5194

101 Propriétés à vendre

TRIPLEX à Ste-Anne-des-Plaines, 3 grands 5%, construction neuve, lave-vaisselle et aspirateur central dans chaque logement. Tous loués jusqu'en 92. 478-2595

101 Propriétés à vendre

VAUDREUIL Construction 87. Split level, 4 ch. c., salle de séjour à l'étage, grand terrain, piscine, vue lac, prés services. 139 000 \$ 455-0571

101 Propriétés à vendre

VILLE EMARD: Aplex, 2 X 4, 2 X 3, balcons neufs, rénové, endroit tranquille. 139 000 \$ ferme. Appeler 761-0808 ou 769-9050 après 17h.

101 Propriétés à vendre

A DANVILLE en Estrie, maison centenaire, 11 pièces, très bon état. Jour: 819-839-2719 Soir: 819-839-3146

101 Propriétés à vendre

A ST-FRANÇOIS-DU-LAC 1 heure de Montréal. 4 logements, avec piscine, bord de l'eau, piscine couverte 20 X 40, cabane à sucre. Site extraordinaire! 99 000 \$ M. Lessard: (514)668-1494, Century 21 Chez-Soi Inc. (514)335-1096

101 Propriétés à vendre

A ST-REMI DE TINGWICK, ferme 72 acres, 35 boisées, vieille maison de ferme, très bonne grange, établie de 35 X 80, superbe paysage. Chemin de Trois-Lacs, 59 000 \$, 1-819-359-2445

101 Propriétés à vendre

BORD DE L'EAU à Ste-Marthe-sur-le-Lac. 5 min. marina, 2 ch. c. + 1 ch. c. au s/sol, garage. 623-8482

101 Propriétés à vendre

BORD DU LAC MÉGANTIC, maison de 66 X 30, avec mézzanine, 2 s/bains, c.c., terrain 210 X 150 pi. de plage sablonneuse, très beau site. Vente pour cause de maladie. 819-583-3255

101 Propriétés à vendre

CANTONS DE L'EST Près de Magog. Site enchanteur. Domaine de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Manège pour chevaux, écurie, équipement inclus. Remise à voitures. Maison de style, piscine intérieure, garage double. (819)567-0945 ou (819)976-5842

101 Propriétés à vendre

CANTONS DE L'EST, Domaine du Nord à Austin, endroit très 5 min. du Mont Orford, 10 min. de Magog, construction neuve, 3 chambres, 2 salles de bain, foyer, vue panoramique sur ville, terrains 2,5 acres et plus, boisés. Soir: 115 Sud, à droite sur Miletta, à gauche Chemin Nord.

101 Propriétés à vendre

GRAND LAC BROMPTON Chalet d'été, terrain 60 pi. sur lac. Visite sur rendez-vous seulement. Prix: 125 000 \$, inf. François Bernard 819-568-3344, ou après 17h, Edith 819-822-4215

101 Propriétés à vendre

ILE DE LA MADELEINE Havre Aubert, maison 2 étages, rénové et meublé à neuf, tout tapis. 40 000 \$ négo. 722-3305

101 Propriétés à vendre

LAC ACHIGAN, vue imprenable, grande propriété, très éclairée avec 140 pi. de plage. Orientation sud, 675 000 \$ Imm. J.M. Cayer crlr, Yves Lacoste, 1-563-3851

101 Propriétés à vendre

MEMPHREMOUCQ: Fagade sur le lac. Propriété de prestige dans un aménagement que vous charmera. ORFORD Résidence de conception originale, 12 pièces, 3 s./b., 3 foyers, environnement enchanteur. Groupe Ass. Inc. Michel Cousineau crlr. 819-565-7474

122 Condos à vendre

80 000 \$ à 117 000 \$ Achetez une résidence spacieuse et luxueuse dans un emplacement privilégié et structurez vous-mêmes le paiement. Occupation immédiate. BUREAU DES VENTES

122 Condos à vendre

1450 Beauharnois Longueuil prox. hôpital Boucher 468-3993

122 Condos à vendre

CONDOS SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

122 Condos à vendre

CONDO SHERBROOKE/FORT 7 1/2 - 4 1/2 - 3 1/2 Foyer, grandes pièces, air clim., tr. chaudière, prés métro. Contacter Mme Suzanne Boudoin 473-3592, 933-8968

149 Terrains à vendre

BORD DU FLEUVE, St-Ignace-de-Loyola, 1h de MtL, 4 magnifiques terrains de 3 à 56 000 pi.c., orientation sud, services, 200 pi. sur fleuve, vue sur 40 km, 1 308 \$/pi.c., 1-514-836-2576

149 Terrains à vendre

IDEAL POUR CHASSEUR région Lac Des Ecorces et Ferme-neuve, 4 lots boisés, 5 chasseurs par lot, 1-819-585-3989

149 Terrains à vendre

LAC MASSAWIPPI, North Hatley, offre unique! Terrain 5000 m. a., 2000\$ comptant, maison financée par le propriétaire à 10,5%, 819-382-2659, 514-279-0148

149 Terrains à vendre

ST-JEAN DE MATHA: Superbe terrain 160 000 pi.c., sem-boué, à 15 km du Lac Montmorency, 525-4126

149 Terrains à vendre

ST-PHILÉMON, 1h de Québec, 245 arpents de terre, avec lac de 1 1/2 mile de circonférence, près 281, idéal pour centre de villégiature, environ 15 min. des centres de ski Massif du Sud et Grande Couleuvre, avec ou sans maison de campagne, énorme potentiel touristique. Acheteur sérieux: (418) 466-2914 ou (418) 466-3421

149 Terrains à vendre

STE-ANNE-DES-PLAINES Terrains prêts à construire 23 pi. Rue gravée, 478-1898

153 Transactions immobilières diverses

ACHETEURS cherchent maisons à vendre par propriétaires. Nouveau concept de services immobiliers. Action Vidéo Inc. 948-2100

153 Transactions immobilières diverses

NE CHERCHEZ PLUS, TROUVEZ LA propriété de vos rêves, grâce à mes services gratuits. Action Vidéo Inc. 948-2100

160 App. et log. à louer

5 1/2 x 2 c., 2 s/b, chauffé. Poss. occupation 20% en bureau. Complètement insonorisé. 1 250 \$/m. 733-1228

160 App. et log. à louer

A 2 PAS T.M. et métro Beauport, 4 s/b, boiserie, libre le 1er juillet, 4508, jour: 522-3455, soir: 652-6432

160 App. et log. à louer

A 5 MIN. du métro Beauport, 301 Ch. Colomb, 5 s/b, frais peints, grande cour. Référence: J. Aur. 336-4306

160 App. et log. à louer

ARR. HÔP. STE-JUSTINE Haut duplex, grand 6%, rénové, tranquille, 900 \$ 738-0141

160 App. et log. à louer

AV. DECELLES: près U de M. Grand 4%, chauffé, cuisinière/frigo, bois franc, 595 \$. Visite sam. de 14h à 16h. 843-6180

160 App. et log. à louer

AVE. LAVAL près Duluth, agréé, 5%, entièrement rénové, cour, 5608 non-chauffé. 844-9733

160 App. et log. à louer

PLATEAU MT-ROYAL, Grand 6% sur 2 étages, jardin, cuisine, réfrigérateur, lave-vaisselle fournis, entrée lav./séch. Complètement rénové. 1 000 \$/mois. Références exigées. Libre immédiatement. Prés métro Sherbrooke. 446-3127

160 App. et log. à louer

PLATEAU MT-ROYAL, près Outremont, sous-loc., ensolaillé, jardin, grand 5%, tout équipé, juin, début août, période et loyer négo. 495-3599

160 App. et log. à louer

PLATEAU, beau 5 1/2 r.d.c., clair tranquille, cour, gaz, clim., excellente condition, réf. 6758, 525-2176

160 App. et log. à louer

POUR L'ÉTÉ - 3% près Faubourg Ste-Catherine 515 \$/mois, tout compris 931-4337

160 App. et log. à louer

PRÉS U de M. 5592 Woodbury, 7 1/2, 3 ch. fermes, chauff. eau chaude, 1150 \$/mois, appeler au 733-7597

160 App. et log. à louer

QUEEN MARY, 4%, 5%, métro Snowdon, chauffé, équipé, buanderie, 5405 à 6005, 948-1859

160 App. et log. à louer

ROSEMONT: 5975, 3e Av. 4% fermé, très propre, ensolaillé, entr. lav/séch. Jr: 374-1267, Sr: 671-9063

160 App. et log. à louer

SOUS-LOCAUTION: Juin, juillet, août, 6%, sur Plateau 400 \$/mois. Christine, 526-7032

160 App. et log. à louer

ST-DENIS - BEAUBIEN 8% rénové, 1er étage. Loyer: 750 \$/mois. 647-4890

160 App. et log. à louer

ST-DENIS: Métro Jean-Talon, Grand 8%, 3e, 700 \$/mois, non-chauffé. 270-5746, après 17h.

160 App. et log. à louer

ST-HUBERT, près Beauharnois, 5 pièces chauffées, 2e étage, terrasse privée, 395\$, occ. unique. 738-3660

160 App. et log. à louer

V.M.R. sous-loc., prix réduit, 4% grand, chauffé, eau élec., garage, piscine, parc, vue magnifique. Libre 7955. 737-8015, 738-9616

160 App. et log. à louer

VIKING-MONTREAL Murs de pierre, poutres, rénové, lav/séch., 1 250 \$/mois. 421 St-Paul est. 671-3661

160 App. et log. à louer

VIKING-MONTREAL Bureau et entrepôt, à partir de 500 pi.c. Immeuble rénové. 1500 \$/mois. 421 St-Paul est. 671-3661

251 Bureaux à louer

RUE ST-LAURENT/DULUTH Edifice Courant, 750 ou 1500 pi.c. rénové, très éclairé, 987-1818

251 Bureaux à louer

SHERBROOKE + AMHERST Condo commercial, 1500 pi.c., rez-de-ch., cubaine, devrons vendre ou louer. P. Landry, Courant, Ste-Foy crlr, 418-659-2979

251 Bureaux à louer

STE-ROSE Bureaux à louer. Idéal pour professionnels qui commencent ou hommes d'affaires. A partir de 225 \$/mois. Chauffé, climatisé, éclairé, appareils de téléphones inclus. Ass. Desombrière meuble. Fax, photocopieur, Normand ou Luc: 622-9308, 686-0600

251 Bureaux à louer

VIEUX-MONTREAL Murs de pierre, poutres, rénové, parking, 1 250 \$/mois. 421 St-Paul est. 671-3661

251 Bureaux à louer

VIEUX-MONTREAL Bureau et entrepôt, à partir de 500 pi.c. Immeuble rénové. 1500 \$/mois. 421 St-Paul est. 671-3661

251 Bureaux à louer

ABUAINA 1285 est Ontario, 2 300 pi.c. 1212 St-Denis 650 pi.c. + 1800 pi.c. 289-8527/849-5888

251 Bureaux à louer

CHOMEDEY, Laval, face Caisse Pop. idéal papeterie, tabagie, librairie, 6505/mois net, 681-5800

251 Bureaux à louer

ESPACE COMMERCIAL à sous-locuer, de 5 300 pi.c. Voir Jerry entre Pascal-Gagnier, 687-8285

251 Bureaux à louer

1er étage: Entrepôt de 2 400 pi.c. avec descente de déchargement. Bureau de 2 000 pi.c. 2e étage: Bureau de 1 700 pi.c. Possibilité de louer les 2 unités séparément. Occupation à discuter. 321-5572, M. St-Onge ou M. Van Vogt

251 Bureaux à louer

GIROUARD ET DE MAISONNEUVE 2e étage, 600 pi.c. 8 \$/pi.c., tout compris. 484-7834

251 Bureaux à louer

P.A.T. 2 espaces commerciaux, 1 mois gratuit. 700 pi.c. chacun, grand vitrine, enseigne électrique extérieure, stationnement. Géorges: 273-2481 de 9h à 17h, 969-0092 de 18h à 23h.

251 Bureaux à louer

R.D.P., 56 Avenue/Maurice Duplessis, 300 pi.c., 648-1551, 648-7146

251 Bureaux à louer

269 Propriétés commerciales 114 LAURIER OUEST Immeuble de prestige, J. Duchaine, M. Riendeau, 651-8331, Re/M. Longueuil crlr.

251 Bureaux à louer

HOTEL CENTRE-VILLE SHERBROOKE A vendre par propriétaire. Réaménagement, 80 chambres, 4 étages + s/sol, bar/restaurant/discothèque, salle de bal, salle de réunion, piscine intérieure et plus. Tél: (819)564-7487

251 Bureaux à louer

FRANCE, Vity-sur-Seine, à 20 min. de Paris - Notre-Dame, centre-ville, à proximité de tous les services, à vendre, appartement 71 mètres carrés, meublé ou non, 3 chambres, salon, cuisine, couleur-bureau, s/bain, wc indépendant, très grande cave, stationnement auto. Visite sur place si désirée. Fin mai et début juin. Alain Melançon, no: 747-1447

251 Bureaux à louer

FRANCE, Vity-sur-Seine, à 20 min. de Paris - Notre-Dame, centre-ville, à proximité de tous les services, à vendre, appartement 71 mètres carrés, meublé ou non, 3 chambres, salon, cuisine, couleur-bureau, s/bain, wc indépendant, très grande cave, stationnement auto. Visite sur place si désirée. Fin mai et début juin. Alain Melançon, no: 747-1447

251 Bureaux à louer

FRANCE, Vity-sur-Seine, à 20 min. de Paris - Notre-Dame, centre-ville, à proximité de tous les services, à vendre, appartement 71 mètres carrés, meublé ou non, 3 chambres, salon, cuisine, couleur-bureau, s/bain, wc indépendant, très grande cave, stationnement auto. Visite sur place si désirée. Fin mai et début juin. Alain Melançon, no: 747-1447

251 Bureaux à louer

Voir aussi en page B-2

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 4h00 pour publication (2) deux jours plus tard. Réservation avant midi (12h) le vendredi. Publications du mardi: Réservation avant 4h00 le vendredi. Pierrette Rousseau, tél.: 286-1200

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM DEGAGNE. Avis est donné que Joseph, Lucien, France Degagné, domicilié et résidant au 1814, rue Leclaire, appartement 2 en la cité et district de Montréal, a déposé une requête auprès du Ministre de la Justice de la Province de Québec pour changer son nom de Joseph, Lucien France Degagné en celui de Joseph, Lucien, François DEGAGNE et qu'à défaut de toute opposition auprès dudit Ministre, ce dernier recommandera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'effectuer ledit changement de nom. MONTREAL, le 23 avril 1991. LAMARCHE, FOURNER, BARBEAU, Procureurs du requérant.

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE. Avis est par les présentes donné que la débiteur s'adresse à déposé une cession le 12 avril 1991; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2 mai 1991 à 9:15 heures au bureau du syndic, 1085 rue St-Alexandre, #400, Montréal, Québec. DATE DE TOMBÉE, le 18 avril 1991. PFEIFFER & PFEIFFER S. ENC. syndic.

LES MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12 and letters A-Z.

Horizontalement: 1-Parcèle. — Coiffure cylindrique. 2-Bluffeur. — Thullium. 3-Nommer les lettres. — Pluie. 4-Souhait. — Petite concrétion sphérique (Géol.). 5-Radon. — Faux éciat. 6-Magistrature municipale. — Mendévisse. 7-Océan. — Chipera. 8-Dresse. — Prince musulman. 9-Narine. — Nouveau Québec. — Argon. 10-Terbium. — Dévêtu. — Qui se fait pendant le jour. 11-Prescription. — Vaseuse. 12-Mort. — Thullium. — Trois fois. Verticalement: 1-Doucerusement. 2-Qu'il est difficile à prévoir. 3-Rapière. — Fleur. — Qui.

Solution d'hier: 1-ALOUQUITRIMAN, 2-ROUSTREAU, 3-RIEN, 4-DELEZAN, 5-OSSEDE, 6-ODATE, 7-GITER, 8-GUZZA, 9-ER, 10-GOEPER, 11-ATHETA, 12-RODE, 13-BARON, 14-INEDIT, 15-TOUETTE, 16-ORE, 17-ET, 18-PALIRA, 19-EDTIED, 20-DAM, 21-ALLED, 22-CHETTI.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de RAYMOND PAQUET, menuisier, domicilié au 50, rue Valcourt, Repentigny, Québec, J5Y 1L4. Avis est par les présentes donné que RAYMOND PAQUET a déposé une cession le 19 avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 mai 1991 à 11h00, au bureau du Secrétaire Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque ouest, Basileau 00, Tour ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATE DE TOMBÉE, le 25 avril 1991. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic LOUIS LANGEVIN, c.a. Responsable de l'actif GAGNON INC., Syndic RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant O., Bur. 2001 St-Hyacinthe, Qué. J2S 8B9 Tél. (514) 774-4300

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de MICHEL BELANGER, directeur des ventes, domicilié au 201, Chemin Club Marin, app. 301, Ile-des-Sœurs, Québec H3E 1T4. Avis est par les présentes donné que MICHEL BELANGER a déposé une cession le 10 avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 avril 1991 à 9 h 00, au bureau du syndic, 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 à Québec, dans la province de Québec. DATE DE TOMBÉE, le 24 jour d'avril 1991. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif GAGNON INC., Syndic RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de 2543-2493 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 18, les Cadrès, Laval-sur-le-Lac, Québec H7R 1H1. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestration a été rendue contre 2543-2493 QUÉBEC INC. le 12 mars 1991 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 28 février 1991. La première assemblée des créanciers sera tenue le 7 mai 1991 à 10 h 00, au bureau du syndic, 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATE DE TOMBÉE, le 24 jour d'avril 1991. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la proposition de Nos. 700-11-000491-912 41101584. SIRMEX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2070, rue des Mésanges, Lac Normand, dans la Province de Québec. Avis est par les présentes donné que SIRMEX INC. a déposé une proposition le 22ième jour d'avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8ième jour de mai 1991, à 11:30 de l'avant-midi, au bureau de Séquestrateur Officiel, 200 René-Lévesque O uest, Complexe Guy Favreau, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la Ville de Montréal, dans la Province de Québec. Daté de Montréal, ce 24ième jour d'avril 1991. ALBERT DIONNE, Syndic Price Waterhouse

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: DANIEL PICHÉ, agent distributeur et LINDA MINVILLE, sans emploi, demeurant et résidant au 273, rue Labelle, St-Eustache, Québec J7P 2N9. Avis est par les présentes donné que DANIEL PICHÉ et LINDA MINVILLE ont fait une cession le 15e jour d'avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9e jour de mai 1991, à 9:30 heures, au bureau du syndic. Ce 22e jour d'avril 1991. ANDRÉ NADEAU, C.A. Syndic Administrateur MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DU TEMPLE INC. 3090 boul. Le Carrefour Bureau 600 Laval (Québec) H7T 2J7 Tél.: (514) 682-8480 745-2900

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

Marchand Daoust inc. AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: DOMINIQUE LEBLANC 747, Grande Allée BOISBRIAND O, J7G 1W4. Avis est par les présentes donné que DOMINIQUE LEBLANC a fait cession de ses biens le 16 avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 mai 1991 à 15h00 au bureau du syndic. Laval, le 27 avril 1991. Marchand, Daoust Inc., Syndic 3274 boul. St-Martin O., suite 203 Laval (Québec) H7T 1A1 Tél.: (514) 686-3990-1-800-363-3947

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de: MICHEL BELANGER, directeur des ventes, domicilié au 201, Chemin Club Marin, app. 301, Ile-des-Sœurs, Québec H3E 1T4. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestration a été rendue contre FER ORNEMENTAL LEDUC INC. le 4 mars 1991 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 31 janvier 1991. La première assemblée des créanciers sera tenue le 29 avril 1991 à 11 h 00, au bureau du syndic, 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATE DE TOMBÉE, le 24e jour d'avril 1991. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif GAGNON INC., Syndic RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant O., Bur. 2001 St-Hyacinthe, Qué. J2S 8B9 Tél. (514) 774-4300

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de: FER ORNEMENTAL LEDUC INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 2155, rue St-Patrice, Montréal, Québec H3K 1B9. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestration a été rendue contre FER ORNEMENTAL LEDUC INC. le 4 mars 1991 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 29 avril 1991. La première assemblée des créanciers sera tenue le 29 avril 1991 à 11 h 00, au bureau du syndic, 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATE DE TOMBÉE, le 24e jour d'avril 1991. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif GAGNON INC., Syndic RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la proposition de Nos. 700-11-000491-912 41101584. SIRMEX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2070, rue des Mésanges, Lac Normand, dans la Province de Québec. Avis est par les présentes donné que SIRMEX INC. a déposé une proposition le 22ième jour d'avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8ième jour de mai 1991, à 11:30 de l'avant-midi, au bureau de Séquestrateur Officiel, 200 René-Lévesque O uest, Complexe Guy Favreau, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la Ville de Montréal, dans la Province de Québec. Daté de Montréal, ce 24ième jour d'avril 1991. ALBERT DIONNE, Syndic Price Waterhouse

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de: DANIEL BERTHIAUME, manœuvre, domicilié au 4005, St-Étienne, app. 4, Tracy, Québec, J3R 4M1 faisant affaires sous la raison sociale de «Cinq Étoiles Entr.» à la même adresse. Faillit Avis est par les présentes donné que DANIEL BERTHIAUME et FRANCINE THERGÈRE, ménagère, domiciliés au 4005, St-Étienne, app. 4, Tracy, Québec, J3R 4M1 faisant affaires sous la raison sociale de «Cinq Étoiles Entr.» à la même adresse. Faillit Avis est par les présentes donné que DANIEL BERTHIAUME et FRANCINE THERGÈRE ont déposé une cession le 19 avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 mai 1991 à 9h00, au bureau du syndic, 13, rue George, dans la ville de Sorel, dans la province de Québec. DATE DE TOMBÉE, le 25 avril 1991. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic LOUIS LANGEVIN, c.a. Responsable de l'actif GAGNON INC., Syndic RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant O., Bur. 2001 St-Hyacinthe, Qué. J2S 8B9 Tél. (514) 774-4300

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de: MICHEL BELANGER, directeur des ventes, domicilié au 201, Chemin Club Marin, app. 301, Ile-des-Sœurs, Québec H3E 1T4. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestration a été rendue contre FER ORNEMENTAL LEDUC INC. le 4 mars 1991 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 31 janvier 1991. La première assemblée des créanciers sera tenue le 29 avril 1991 à 11 h 00, au bureau du syndic, 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATE DE TOMBÉE, le 24e jour d'avril 1991. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif GAGNON INC., Syndic RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant O., Bur. 2001 St-Hyacinthe, Qué. J2S 8B9 Tél. (514) 774-4300

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de: FER ORNEMENTAL LEDUC INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 2155, rue St-Patrice, Montréal, Québec H3K 1B9. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestration a été rendue contre FER ORNEMENTAL LEDUC INC. le 4 mars 1991 et que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 29 avril 1991. La première assemblée des créanciers sera tenue le 29 avril 1991 à 11 h 00, au bureau du syndic, 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. DATE DE TOMBÉE, le 24e jour d'avril 1991. RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif GAGNON INC., Syndic RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la proposition de Nos. 700-11-000491-912 41101584. SIRMEX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2070, rue des Mésanges, Lac Normand, dans la Province de Québec. Avis est par les présentes donné que SIRMEX INC. a déposé une proposition le 22ième jour d'avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8ième jour de mai 1991, à 11:30 de l'avant-midi, au bureau de Séquestrateur Officiel, 200 René-Lévesque O uest, Complexe Guy Favreau, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la Ville de Montréal, dans la Province de Québec. Daté de Montréal, ce 24ième jour d'avril 1991. ALBERT DIONNE, Syndic Price Waterhouse

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-012836-917 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTOCOLE ADJUDICATIF SNAP-ON TOOLS OF CANADA LTD. Partie demanderesse c. MARTIN BOISVERT. Parie défenderesse ASSIGNATION. ORDRE est donné à MARTIN BOISVERT de comparaître au greffe de cette cour situé au 110-10 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de MARTIN BOISVERT. Lieu: Montréal Date: 12 avril 1991 MICHEL MARTIN, P.A.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: AUX BERGES DES HUIT INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires auparavant dans la Cité de Eastman, District de Bedford, Province de Québec, au R.R. 1, Chemin Mont Bon Plaisir, J0E 1P0. COMPAGNIE DÉBITRICE. AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Avis est par les présentes donné que AUX BERGES DES HUIT INC. a déposé une cession le 15ième jour d'avril 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ième jour de mai 1991, à 9:40 heures de l'avant-midi au PALAIS DE JUSTICE, 77 rue Principale, Granby, Qué. DATE À WESTMOUNT, QUÉBEC, CE 22IÈME JOUR D'AVRIL 1991 H & M DIAMOND ET ASSOCIÉS INC. SYNDICS L'Office de: H. & M. Diamond et Associés Inc. 345 avenue Victoria Bureau 400 Westmount, Qué. H3Z 2N2 Téléphone: (514) 483-2303

MAKUSO JOAN OHASHI, licenciée en biologie, résidente et domiciliée au 760 Avenue Algonquin, Ville Mont-Royal, province de Québec, ET TAKAKO IRENE OHASHI, coordinatrice technique, résidente et domiciliée au 760 Avenue Algonquin, Ville Mont-Royal, province de Québec. REQUÉRANTES IN RE: La succession de YOHKO NONA OHASHI, de son vivant domiciliée au 760 Avenue Algonquin, Ville Mont-Royal, Québec, CE 22IÈME JOUR D'AVRIL 1991 H & M DIAMOND ET ASSOCIÉS INC. SYNDICS L'Office de: H. & M. Diamond et Associés Inc. 345 avenue Victoria Bureau 400 Westmount, Qué. H3Z 2N2 Téléphone: (514) 483-2303

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire de la faillite de: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic ROLAND CHRÉTIEN Responsable de l'actif RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900 Montréal, Québec, H3B 4L8 Tél. (514) 879-1385

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE. Dans l'affaire

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Cuauhtemoc Cardenas

Chef du Parti révolutionnaire démocratique et leader de l'opposition mexicaine. Extrait d'un discours prononcé la semaine dernière à Montréal.

LES MEXICAINS et les Canadiens se connaissent peu. Mais cela n'empêche pas les premiers d'avoir une image claire et précise des seconds. Nous vous savons aimables et généreux, comme en fait foi votre préoccupation à l'endroit des immigrants et des réfugiés. Nous voyons également la tolérance, ainsi que le sens de l'équité et de la démocratie avec lesquels vous gérez votre propre diversité culturelle. Notre relation a beau être peu développée, un courant de sympathie s'établit facilement entre nous, qui génère ensuite l'admiration et l'amitié.

La géographie nous a bien donné un voisin commun, mais jamais l'Histoire ne nous avait conviés à préparer ensemble notre avenir économique. Aujourd'hui, nous avons la tâche commune de bâtir un ordre économique qui respecte nos identités nationales et nos aspirations propres. Si nous parvenons à tenir ferme, nous garderons notre indépendance et notre dignité nationale tout en partageant, entre nous et avec les États-Unis, nos ressources respectives. Cependant, ce ne sera pas là tâche facile.

À ce jour, c'est la proximité commune de nos deux pays avec les États-Unis qui a déterminé nos relations. Aussi est-ce en référence à ce puissant voisin que le Canada et le Mexique définissent leurs intérêts communs. Mexicains et Canadiens ont naguère partagé l'idéal de paix internationale, et su résister aux pressions de notre voisin en refusant clairement de prendre part à quelque tentative que ce soit pour assurer la puissance militaire ou l'hégémonie d'une superpuissance dans de petits pays de notre continent.

Nous savons ce dont est capable une superpuissance déterminée à reprendre le contrôle des sources d'énergie stratégiques. Le Mexique et le Canada ont tous deux d'abondantes ressources naturelles, surtout énergétiques. C'est là une part essentielle du patrimoine sur lequel nos nations se sont édifiées, et qu'il faut par conséquent préserver.

Le débat entourant notre avenir économique ne doit s'en tenir ni à la création d'une zone de libre-échange ni à la constitution d'un nouveau bloc économique. De la même façon, ce qui fonde notre partenariat avec les États-Unis ne doit être ni leur désir de contrôler d'importantes ressources naturelles, ni celui de leurs industries de disposer d'une abondante main-d'œuvre à bon marché. C'est le développement qui doit être au centre des négociations économiques, un développement économique équitable et conjoint.

Au service des élites

L'accord commercial liant nos trois pays doit être mis en place par nos trois gouvernements. Les États-Unis ne tiennent pas compte de cet élément central. En outre, l'accord discuté en ce moment pourrait assez facilement devenir l'instrument mis au service des intérêts des seules élites. Nous devons refuser cette approche, car nous ne pouvons offrir le luxe d'être les partenaires d'un accord commercial défini par une superpuissance. Il nous faut préciser nos propres termes de référence et, pour être efficaces, refuser de négocier séparément.

Certains qualifient d'inévitable la

Les périls du ménage à trois

Nous savons trop bien ce dont est capable une superpuissance qui veut contrôler les ressources énergétiques de ses voisins



Ferme dans l'État du Michoacan. Il n'y a rien pour la main-d'œuvre à bon marché dans l'accord proposé.

tendance actuelle à la globalisation économique; ils prétendent que seul un cadre d'interdépendance et de libre-échange saura apporter le progrès. Certes, une croissance concurrentielle ne saurait se développer derrière des barrières commerciales. Cependant, l'interdépendance ne garantit pas davantage l'égalité des pays, ni ne leur donne automatiquement les outils de développement dont ils ont besoin. Un pays comme le mien pourrait s'intégrer totalement à l'économie mondiale et quand même continuer de reproduire les déséquilibres sociaux et les disparités régionales sur son territoire. La libéralisation de l'économie n'est qu'un de nos outils. Le développement, la justice sociale et un sain environnement : voilà nos objectifs.

Un avenir fondé sur la seule libéralisation de l'économie ne saurait nous satisfaire, car il ne ferait qu'extrapoler les tendances actuelles et exacerber les vices du présent. Il nous faut plutôt faire preuve de vision, entrevoir l'avenir et le préparer, et non attendre de s'y cogner le nez. Soyons donc responsables et prudents : les deux parties ne bénéficieront pas de manière automatique de n'importe quel type d'accord commercial. Ni les emplois et revenus que nous voulons pour nos gens, ni les structures de production dont nous avons besoin ne seront le fruit de n'importe quel type d'investissements. Les liens que le Mexique établit avec les États-Unis, le Canada et le reste de l'économie mondiale ne doivent avoir, comme prémisses, ni l'exploitation de l'énergie, des matières premières et de la main-d'œuvre bon marché, ni la dépendance technologique, ni la négligence de la protection de l'environnement.

Nous avons exprimé notre refus d'un accord de libre-échange tel que

Ce qui fonde notre partenariat avec les États-Unis ne doit être ni leur désir de contrôler d'importantes ressources naturelles, ni celui de leurs industries de disposer d'une abondante main-d'œuvre à bon marché.

celui que les États-Unis et le Mexique s'empressent actuellement de bâcler de façon non démocratique. À notre avis, cet accord-là va simplement consolider la subordination du Mexique à l'économie des États-Unis. Nous ne voulons pas annuler les négociations commerciales avec le Canada et les États-Unis, mais notre proposition est très différente de celle que le gouvernement du Mexique a faite au Canada. Elle est plus ambitieuse et d'une plus grande portée; basée sur un consensus social plus large, elle court la chance de durer plus longtemps. Loin d'être un club privé, le pacte que nous proposons pourrait s'étendre progressivement aux Antilles et aux pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Bâtir un front social

Nous sommes venus au Canada avec l'espoir de bâtir ensemble un front social regroupant les Canadiens et les Mexicains préoccupés par les conséquences négatives d'un mauvais accord commercial. Nous sommes convaincus qu'au terme d'un dialogue honnête regroupant les citoyens concernés, les organisations sociales, les syndicats, les gens d'af-

faire, les intellectuels, les groupes environnementaux, les leaders d'opinion et les militants politiques de nos deux pays, il pourrait se dessiner l'ébauche d'une proposition alternative.

Ensemble, nous pourrions définir les dispositions d'un authentique pacte pour le développement. Si nous parvenions à construire ce consensus entre les trois pays, ceux-ci pourraient lier leurs destinées sur la base de leurs vrais besoins et attentes, et non sur la base d'intérêts corporatistes et politiques étroits. Un « Pacte continental pour le développement » fondé sur un véritable consensus social créerait les conditions pour que s'articule l'environnement économique dont nous avons besoin au seuil du XXIe siècle.

Il nous faut agir sans délai. Le Canada et les États-Unis ont signé un accord de libre-échange que plusieurs Canadiens trouvent injuste et qui garantit l'accès des États-Unis aux ressources stratégiques du Canada. Le gouvernement mexicain prépare en vitesse l'accord États-Unis-Mexique, car son avenir politique et le succès de son programme de libéralisation économique en dépendent. Aussi les fonctionnaires mexicains sont-ils disposés à concéder tout ce que les États-Unis demandent en échange de leur appui économique et politique à un tel accord.

L'idée maîtresse des fonctionnaires mexicains chargés de l'accord est celle d'une entente à courte vue en matière d'investissement. Le gouvernement du Mexique offre à toutes fins utiles une main-d'œuvre bon marché pour attirer des capitaux dont il a grandement besoin. Il a bien tenté de convaincre la population et les autres pays que l'accord pour la réduction de la dette avait réglé le problème de la dette mexicaine, mais cela est faux. L'empressement

gouvernemental à signer un accord attirant pour des capitaux étrangers et capable de racheter la piètre performance de son programme de réduction de la dette, le prouve bien.

En 1990, l'année où on devait bénéficier de la plupart des présumés avantages liés à l'accord sur la dette, la somme des paiements d'intérêts a dépassé les 9 milliards de dollars. C'est là un fardeau énorme pour une économie de la taille de celle du Mexique. Et en plus des intérêts, la dette elle-même a augmenté de façon considérable, à cause des besoins du Mexique et des bonnes dispositions de ses crédetters. Cette dette extérieure additionnelle comprend le financement collatéral pour la réduction de la dette, et s'élève à plus de 14 milliards, ce qui porte le total de la dette extérieure mexicaine à plus de 90 milliards.

Des conditions néo-coloniales

L'appui politique à l'accord de libre-échange et l'entrée des capitaux dont il a besoin coûtent cher au Mexique. Loin d'en négocier le prix, il est contraint de l'accepter. Ce prix est l'entrée du Mexique dans l'économie mondiale à des conditions néo-coloniales. Grâce à l'autoritarisme du régime mexicain actuel, les salaires sont gardés aussi bas que l'exige la concurrence avec les autres pays payant de bas salaires, aux fins d'attirer des investissements.

Les lois du travail au Mexique remontent à la Révolution. Si on les appliquait, elles pourraient protéger adéquatement les travailleurs mexicains et servir de base pour l'harmonisation des intérêts des travailleurs des trois pays. La loi ne prévaut cependant pas au Mexique, et le gouvernement actuel ne se croit redevable à personne d'autre qu'à ses patrons étrangers. Et un élément-clé de l'accord que s'approprie à signer le Mexique est justement l'assurance donnée à ses clients commerciaux qu'il maintiendra le contrôle autoritaire des demandes salariales des travailleurs.

Quoi qu'en dise la théorie économique, l'impact du libre-échange et de la libéralisation au Mexique va signifier : concentration du capital, bas salaires, pas de syndicats libres, ni de contrôle environnemental. Au cours des dix dernières années, les travailleurs mexicains ont perdu plus de la moitié du pouvoir d'achat de leurs salaires. Entre 1980 et 1990, la part des salaires dans le PIB est passée de 36 % à 14 %. Elle en représentait 25,8 % en 1988, quand le gouvernement actuel a été élu. Par contre, les gains en capital sont passés, eux, de 47,7 % à 59,9 % durant la même décennie. La concentration des revenus observée sous ce gouvernement est sans précédent.

La dégradation actuelle de l'environnement au Mexique est préoccupante. Un accord de libre-échange à courte vue renforcera la tendance à faire fi de l'impact idéologique de plusieurs investissements industriels et à ignorer la part de responsabilité qu'a l'État de protéger l'air, les sols et les eaux de notre habitat commun.

En réponse à ces pressions conjoncturelles venues des États-Unis, le gouvernement du Mexique a mis en place une série de mesures ponctuelles pour doter la région frontalière de règlements en matière d'environnement, contrôler les émissions polluantes de certaines industries d'exportation et fermer sans préavis une usine de raffinage de pétrole de la capitale. Gestes de bonne volonté simples, éphémères et destinés à la galerie, ces mesures ne visent pas à améliorer la qualité de vie des Mexicains, mais à faire plaisir aux Américains.

Le Québec sans profondeur

L'amnésie culturelle, la pire des menaces

Pierre Vadeboncoeur

Écrivain et syndicaliste. Texte reproduit du dernier numéro de L'Action nationale avec l'autorisation de l'auteur.

REDCOUVRIR la France, dirais-je. Le Québec a un problème dont il est peu conscient.

C'est que sa culture actuelle, de nombreux égards, s'est faite depuis trente ans sur une espèce de modèle, principalement et profondément américain, qui peut s'exprimer comme suit : selon ce modèle, les idées, les comportements, les moeurs, les points de repère, enfin les choses que l'on imite ou dont on s'inspire, ont peu de racines dans le passé, peu de continuité, de sorte que nous semblons vivre dans des sociétés dont la culture n'aurait guère plus de cinq ans... Voilà aussi l'envers de la médaille de la Révolution tranquille et de ses liquidations, une révolution qui était néanmoins bien nécessaire.

Notre culture, toute notre culture

Est-ce qu'une société comme la nôtre, déjà précaire et de relative importance, peut se passer de ce point de profondeur historique ? Ne pas se former davantage d'après des sources ? Ne se rattacher qu'à elle-même à chaque moment de son évolution improvisée ? Ignorer l'histoire et des siècles de littérature ? Ne guère s'éduquer autrement qu'en attirant les modes elles-mêmes passagères et elles-mêmes improvisées d'une civilisation de la discontinuité ?

L'état de la langue et la question de son avenir posent ce problème général avec un relief encore plus grand. Peut-on nous imaginer conservant ici la langue française, sans la rattacher fortement, par l'éducation, à la France, à la littérature française et québécoise, à une conception suffisamment rigoureuse de la syntaxe et de l'orthographe françaises, et à l'histoire de la civilisation dont la France est le centre ?

La langue française peut-elle se fonder ici, de cinq ans en cinq ans, sur la morphologie du jour ? Sur ses habitudes ? Sur l'inconscience qu'il traduit ? Sur son esprit brouillon, lequel correspond d'ailleurs à un esprit plus général de bâclage et d'a-peu-près, si néfastes pour nous : croit-on que nous ferons jamais l'indépendance sans un certain sens de la grandeur ? Et de l'histoire ? Et de la volonté ? Et de la culture ?

Il saute aux yeux que nous ne saurions nous représenter seulement nous-mêmes devant le monde. Cela n'a pas de sens. Dans ces conditions, nous ne réussirions même pas à nous persuader de notre propre valeur. Nous ne pouvons réussir en nous privant de cette assise de mille ans qui est encore la nôtre, à cause de la langue et de nos origines. Nous ne semblons pas trop nous en rendre compte, distraits que nous sommes par un américanisme de pacotille. Mais c'était jadis une évidence.

Le Québec, mille ans d'histoire

Si nous n'en venons pas à représenter une histoire et une réalité plus larges et profondes que nous-mêmes, tout simplement nous n'existerons pas. Nos minorités, d'ailleurs, ne s'y tromperont pas : nous ne leur en imposerons pas suffisamment pour les acculer. Cela sera le test. On le voit dès à présent.

Ce n'est pas seulement un hasard ni l'effet d'une loi du nombre en continent américain si tant d'immigrants, en dépit des correctifs de la loi 101, optent pour la langue anglaise. Nous ne sommes pas assez conscients d'être issus d'une des grandes civilisations de l'histoire universelle, à laquelle nous sommes rattachés au moins par la naissance et par une espèce de droit et d'héritage. Sans tout cela, nous-mêmes, ce n'est pas assez. Le système d'éducation nous a trahis et continue de le faire. Nous ne nous soucions pas assez de traduire dans les faits, dans notre éducation démocratisée, dans notre discours public, les exigences culturelles de notre ascendance.

Peut-être même est-ce cela qui, en dernière analyse, de dix ans en dix ans, compromet notre projet, celui de devenir le pays que nous sommes ?

Je ne pense pas que nous puissions, entre autres choses, nous passer du souvenir de la France, ni de sa réalité, ni de son concours actuel, ni surtout de l'immense courant littéraire, philosophique et artistique qu'elle a porté jusque dans notre siècle. Prétendre parler français dans l'avenir sans lier tout cela ensemble, je crois que c'est de l'illusion. Peut-être même notre mouvement politique dépend-il de la même chose.

L'assurance-maladie, vingt ans de malheur

André D. Fortas

L'auteur est médecin

VINGT ANS après l'application de l'assurance-maladie au Québec, les appréhensions qui furent évoquées lors de la discussion du projet Castonguay se sont amplement justifiées. Non seulement en ce qui concerne la consommation médicale, mais aussi en ce qui a trait à la pratique des médecins. Ce sont là des effets pervers qu'il est utile d'examiner, d'autant plus que ce sont les débiteurs de cette réforme qui le reprochent aujourd'hui au corps médical.

Le premier effet pervers est sans conteste l'encadrement de la profession médicale — d'autres diront « l'encarcement » des médecins — dans des structures rigides dont ils n'ont pas le contrôle. C'est ainsi que du fait même du type de négociation lancée par le gouvernement, les médecins se sont retrouvés, de force, regroupés dans des syndicats qui ont tôt fait de se comporter comme leurs maîtres et non comme leurs serviteurs.

En permettant à certains médecins d'utiliser la formule Rand, le gouvernement du Québec — seul de la sorte au Canada — a favorisé la mise sur pied de deux fédérations d'autant plus puissantes qu'elles ont la possibilité de financer directement au compte des honoraires des médecins à la Régie d'assurance-maladie. Tout médecin exerçant au

Québec était désormais embrigadé dans l'une ou l'autre des Fédérations, perdant du coup la liberté de choix de ses négociateurs.

L'unité canadienne brisée

Cette initiative n'avait rien d'innocent. Elle était le prétexte à d'autres qui devaient venir plus tard avec, pour conséquence recherchée, la brisure de l'unité du corps médical canadien. En créant de nouveaux organismes n'ayant pas leur équivalent dans les autres provinces, Québec commençait à couper les liens avec

Lorsqu'on fait le bilan de l'assurance-maladie au Québec, on peut se demander si cela vaut encore le coup de consacrer la moitié de sa vie à étudier la médecine.

les organisations médicales pan-canadiennes.

La vision politique et sociale que sous-tendent ces initiatives est évidente. Les médecins québécois isolés de leurs collègues du reste du Canada deviennent plus vulnérables face à des bureaucrates interventionnistes.

Un autre effet pervers de l'assurance-maladie sur la profession médicale est sa désacralisation et avec celle-ci la destruction de la hiérarchie mandarinale. En payant au même tarif un jeune médecin frais émoulu de l'Université et un médecin expérimenté, le message que le gouvernement envoyait à la pro-

fession était que la quantité prenait le pas sur la qualité. De fait, il n'y a rien dans la structure tarifaire de la Régie d'assurance-maladie qui incite les médecins à rechercher l'excellence.

Dans sa recherche d'une plus grande accessibilité le gouvernement incita les médecins à se regrouper en polycliniques dans les grands centres. La floraison de celles-ci est donc une conséquence directe d'une politique d'accessibilité voulue et développée par le ministère de la Santé.

Lorsqu'on fait le bilan de l'assurance-maladie au Québec, on peut se demander si cela vaut encore le coup de consacrer la moitié de sa vie à étudier la médecine.

Ce type de « walk-in clinic » a dévalorisé la qualité de la relation médecin-patient en multipliant le nombre des intervenants médicaux dans un même dossier et en dépersonnalisant l'acte médical. Il est ironique de constater qu'après avoir créé cette monstruosité, les mêmes réformateurs la dénoncent, tout en favorisant davantage son émergence dans les Centres hospitaliers, avec la Loi 120 !

Le Québec est la seule province au Canada à avoir décidé de ne point relier la rémunération des médecins à la quantité des actes fournis. Leurs honoraires sont en effet plafonnés. C'est pourtant en contradiction avec

une politique qui a favorisé la quantité aux dépens de la qualité. La réalité est que les politiciens, ne pouvant avouer qu'ils n'avaient pas les moyens de leurs promesses, ont commencé à retirer les services : lorsqu'un médecin dépasse son plafond d'honoraires, il loue son bureau à quelqu'un d'autre et part en vacances.

Il est illusoire de penser que la Loi 120 a pour but d'améliorer la distribution des soins au Québec, quand le sous-financement du système est maintenu, et que ses vices fondamentaux restent ce qu'ils sont. Au lieu de décentraliser son énorme bureaucratie vers les régions, le ministère crée des régions nouvelles qui grugent davantage les budgets sans répondre nécessairement à des besoins au niveau des services. Il s'agit donc d'un manifeste politique qui institue par la bande un service civil réservé aux seuls médecins, comme si les autres catégories sociales n'avaient pas de responsabilités à l'endroit de notre société.

Pour ceux qui ont déjà goûté au no-fault de l'assurance-automobile et aux difficultés de l'indemnisation des victimes d'accident de la route, un tel concept appliqué à la médecine réservera de très mauvais surprises autant aux praticiens qu'aux patients.

Pour les premiers, ce sera une plus grande incitation au laxisme, un laxisme qu'ils payeront cher, car leurs cotisations ne manqueront pas d'être plus élevées. Quant aux se-

conds, ils pourront dire adieu à des indemnisations déjà difficiles dans le contexte actuel.

Pourquoi devenir médecin ?

Lorsqu'on fait le bilan sur le plan professionnel des effets de l'assurance-maladie au Québec, il est permis de se demander si cela vaut le coup encore de consacrer la moitié de sa vie à étudier la médecine. Dans le système québécois de santé, pour pratiquer la radiologie diagnostique, il suffit de passer deux années d'études en chiropraxie. Pour être radiologiste, il faut au moins 10 ans !

Dans notre système, contrairement à l'Europe, où il faut un diplôme de médecine pour pratiquer l'acupuncture, cela prend deux ans, ici, pour devenir un médecin qui diagnostique et traite par cette méthode. L'homéopathie est une spécialité respectée, enseignée dans les écoles de médecine européennes; ici avec un diplôme de cégep, on peut se déclarer homéopathe et être en mesure de diagnostiquer et de traiter. Et le ministre nous en promet de meilleures pour l'avenir ! !

Même les pays en voie de développement ne traitent pas avec autant de mépris leurs médecins. Les Québécois devront se réveiller un jour et se demander si c'était là bien ce qu'ils voulaient. Il faudra évaluer un jour le prix de la perversion imposée à la médecine québécoise et se demander si la politisation de la santé valait le prix que l'on paye actuellement.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : José Boileau, François Brousseau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Clément Trudel; à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Launier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski; à l'information économique : Robert Dutrisc, Jean-Pierre Legault, Serge Triffault, Claude Turcotte; à l'information politique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et journaliste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), Laurent Soumis (politique municipale); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Jean-Pierre Bastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle (clavistes), Denise Babir (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Christyne Ouellet (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Christiane Benjamin, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires).

Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carlier (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Isabelle Baril, Linda Thériault (secrétaire à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Michelle Aïe (directrice); Monique Corbel, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida. LES ANNONCES CLASSÉES Marie-Hélène Alarie, Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Christiane Vaillant. LA SOLICITATION TÉLÉPHONIQUE Yves Williams, Patrick Koczan (coordonnateurs), Patrick Salsesse, Micheline Ruelland, Louise Paquette, Raymond Paquin, Jean-Marc Ste-Marie, Françoise Goulembe, Jean-François Lapointe. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie employeur et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., si-tuées au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe - enregistrement numéro 0856. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec (514) 844-3361. Abonnements (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS - 003708) is published daily by Imprimerie Populaire, Lettres, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.